

# COMMUNE DE VEYTAUX



## RAPPORT DE GESTION 2017

PREAVIS MUNICIPAL No 05/2018

Date de la commission : mardi 8 mai 2018 à 19h.00  
Salle du Conseil communal – rue du They 1



## Table des matières

<b>1. Conseil communal .....</b>	<b>1</b>
<b>1.1 Organisation du Conseil communal .....</b>	<b>1</b>
<b>1.2 Sommaire des séances .....</b>	<b>2</b>
<b>2. Municipalité.....</b>	<b>5</b>
<b>2.1 Organisation de la Municipalité .....</b>	<b>5</b>
<b>2.2 Généralités .....</b>	<b>9</b>
<b>3. Administration générale.....</b>	<b>12</b>
<b>3.1 Personnel communal .....</b>	<b>12</b>
<b>3.2 Greffe municipal .....</b>	<b>13</b>
<b>3.3 Votations et élections.....</b>	<b>15</b>
<b>3.4 Office de la population .....</b>	<b>16</b>
<b>4. Finances .....</b>	<b>18</b>
<b>5. Bâtiments et forêts.....</b>	<b>20</b>
<b>5.1 Bâtiments communaux.....</b>	<b>20</b>
<b>5.2 Forêts .....</b>	<b>21</b>
<b>6. Travaux – Urbanisme .....</b>	<b>26</b>
<b>6.1 Police des constructions .....</b>	<b>26</b>
<b>6.2 Développement durable .....</b>	<b>29</b>
<b>6.3 Service des travaux .....</b>	<b>29</b>
<b>7. Transports .....</b>	<b>30</b>
<b>8. Ecoles – Instruction publique.....</b>	<b>32</b>
<b>8.1 Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est .....</b>	<b>32</b>
<b>8.2 APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire) de Veytaux .....</b>	<b>35</b>
<b>8.3 REME (Réseau Enfance Montreux &amp; Environs) .....</b>	<b>36</b>
<b>8.4 CET (Conseil d’Etablissement).....</b>	<b>36</b>
<b>9. Prévoyance et aides sociales.....</b>	<b>37</b>
<b>10. Parcs et jardins – Services industriels et assainissement.....</b>	<b>38</b>
<b>10.1 Service de voirie, parcs et jardins.....</b>	<b>38</b>
<b>10.2 Cours d’eau et fontaines.....</b>	<b>39</b>



<b>10.3</b>	<b>Cimetière .....</b>	<b>40</b>
<b>10.4</b>	<b>Vigne communale .....</b>	<b>40</b>
<b>10.5</b>	<b>Gestion des déchets.....</b>	<b>41</b>
<b>10.6</b>	<b>Services industriels.....</b>	<b>42</b>
<b>10.7</b>	<b>Egouts.....</b>	<b>46</b>
<b>11.</b>	<b><i>Sécurité .....</i></b>	<b><i>47</i></b>
<b>11.1</b>	<b>Association Sécurité Riviera (ASR) .....</b>	<b>47</b>
11.1.1	Organigramme au 31 décembre 2017 .....	47
11.1.2	Le Comité de direction.....	47
11.1.3	Composition du Conseil intercommunal (organe délibérant) .....	49
11.1.4	Composition de la Commission de gestion.....	49
<b>11.2</b>	<b>Police Riviera – Corps de police.....</b>	<b>49</b>
<b>11.3</b>	<b>Ambulance Riviera .....</b>	<b>51</b>
<b>11.4</b>	<b>Protection Civile Riviera .....</b>	<b>52</b>
<b>11.5</b>	<b>SDIS Riviera (Service de défense contre l’incendie et de secours).....</b>	<b>52</b>
<b>12.</b>	<b><i>Culture – Relations sociétés et associations locales.....</i></b>	<b><i>55</i></b>
<b>12.1</b>	<b>Pro Veytaux .....</b>	<b>55</b>
<b>12.2</b>	<b>Relations sociétés et associations locales .....</b>	<b>55</b>
<b>13.</b>	<b><i>Economie.....</i></b>	<b><i>58</i></b>
<b>14.</b>	<b><i>Conclusions .....</i></b>	<b><i>60</i></b>



# Rapport de gestion 2017

## Préavis No 05/2018

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi sur les communes du 28 février 1956 (article 93c, al. 2), état au 1<sup>er</sup> février 2018 ;
- du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (article 34), état au 1<sup>er</sup> juillet 2006 ;
- du règlement du Conseil communal du 25 novembre 2014 (article 85) ;

la Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion de l'exercice 2017.

### 1. CONSEIL COMMUNAL

#### 1.1 Organisation du Conseil communal

##### Bureau du Conseil 2016/2017 (1<sup>er</sup> semestre)

M. Jean-François PILET, Président  
Mme Aline SANDMEYER, 1<sup>ère</sup> vice-Présidente  
M. Pascal MASON, 2<sup>ème</sup> vice-Président  
M. Stephan TEKLITS, scrutateur  
M. Jérôme DE RHAM, scrutateur  
Mme Susanne WELLE SIEGLER, scrutatrice suppléante  
Mme Tülay KUNCEKLI CAGIN, scrutatrice suppléante  
Mme Anne PUENZIEUX, secrétaire  
M. Michel BLUM, huissier

##### Bureau du Conseil 2017/2018 (2<sup>ème</sup> semestre)

Mme Aline SANDMEYER, Présidente  
M. Pascal MASON, 1<sup>er</sup> vice-Président  
M. John Grandchamp, 2<sup>ème</sup> vice-Président  
Mme Tülay KUNCEKLI CAGIN, scrutatrice  
Mme Francine JORDAN, scrutatrice  
M. Stephan TEKLITS, scrutateur suppléant  
M. Jérôme DE RHAM, scrutateur suppléant  
Mme Anne PUENZIEUX, secrétaire  
M. Michel BLUM, huissier

La passation des pouvoirs a eu lieu le mardi 4 juillet 2017.

#### Commissions permanentes

- Commission de gestion et des finances,  
jusqu'au 30 juin 2017

M. Julien RAEMY, Président-rapporteur  
M. Rémy AEBERLI  
Mme Christine CLEMENT  
M. Joël DELMATTI  
M. Werner FOSSE  
Mme Marie GIRARD  
M. Cyril TEKLITS

- Commission de gestion et des finances,  
dès le 1<sup>er</sup> juillet 2017

M. Julien RAEMY, Président-rapporteur  
M. Joël DELMATTI  
M. Werner FOSSE  
M. Jean-François PILET  
M. Jean-Luc PUENZIEUX  
M. Cyril TEKLITS  
M. Stephan TEKLITS



## Commission communale

- Commission communale de recours en matière d'impôts jusqu'au 30 juin 2017

M. Nicola GUGLIELMETTI  
M. Stephan TEKLITS  
Mme Alejandra WIEDMER  
M. Olivier GASSER, suppléant  
Mme Caroline GADEMANN, suppléante

dès le 1<sup>er</sup> juillet 2017

Mme Marianne PEZZUTI  
M. Stephan TEKLITS  
Mme Alejandra WIEDMER  
M. Olivier GASSER, suppléant  
Mme Caroline GADEMANN, suppléante

- Commission de naturalisation

Mme Marianne PEZZUTI  
M. Pascal RUCH

## Commissions intercommunales

- SIGE

M. Jean-Luc PUENZIEUX  
Mme Aline SANDMEYER  
Mme Diana HOLLAND, suppléante  
Mme Francine JORDAN, suppléante

- CIEHL

M. Pascal MASON  
Mme Susanne WELLE SIEGLER  
Mme Karen ARMSTRONG, suppléante

- Fonds culturel Riviera

Mme Valérie WICHT  
Mme Francine JORDAN, suppléante

- Sécurité Riviera

M. John GRANDCHAMP  
M. Alexandre KOSCHEVNIKOV, suppléant

- Conseil d'établissement scolaire

Mme Viviane SCHWEIZER-RONNERSTRÖM

## 1.2 Sommaire des séances

Le Conseil communal a siégé six fois en 2017 soit :

### Première séance : 27 février 2017

#### 1. Communications orales de la Municipalité

- relative aux purges à effectuer pour sécuriser la route entre Villeneuve et Sonchaux, suite à des chutes de pierre ;
- relative à l'engagement d'une employée dès février 2017 et d'une apprentie dès août 2017 au service de la voirie ;
- relative à l'évolution de l'étude du nouveau PGA et à la vision communale soumise à consultation publique ;
- relative au chantier à la rue du They 20, notamment à la sécurisation de la circulation ;
- relative aux places de parc de l'ancien hangar à bois.

#### 2. Communications écrites de la Municipalité

- relative au dépassement du crédit alloué au prévis N° 07/2015 (communication N° 01/2017) ;



- relative au géoportail Cartoriviera (communication No 02/2017).

### 3. Dépôt de préavis

- relative à la demande d'un crédit de CHF 210'000.00 pour financer les frais d'études du projet de construction d'un bâtiment multi-générationnel sur la parcelle communale 363, sise à la rue du They, et du calcul de son coût de construction (préavis No 01/2017).

## **Deuxième séance : 1<sup>er</sup> mai 2017**

### 1. Communications orales de la Municipalité

- relative à la recherche d'accueillantes en milieu familial ;
- relative à la purge des filets sur la route entre Villeneuve et Sonchaux ;
- relative au petit chalet sis En Liboson d'En Bas qui est en très mauvais état ;
- relative au problème récurrent de stationnement.

### 2. Communications écrites de la Municipalité

- relative à la CORAT Riviera (Commission consultative Régionale pour l'Aménagement du Territoire) – Rapport d'activités 2016 (communication No 03/2017) ;
- relative à la Commission Prévention Riviera – Rapport d'activités 2016 (communication No 04/2017).

### 3. Dépôt de préavis

- relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2016 (préavis No 02/2017) ;
- relatif au rapport de gestion 2016 (préavis No 03/2017) ;
- relatif à la gestion et comptes 2016 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis No 04/2017) ;
- relatif aux comptes 2016 du Fonds culturel Riviera (préavis No 05/2017) ;
- relatif à l'octroi d'un crédit d'apurement de CHF 57'818.00, en complément au préavis No 01/2013, pour couvrir les frais liés à l'établissement d'un plan général d'affectation et d'un règlement (préavis No 06/2017) ;
- relatif à la demande d'un crédit de CHF 77'500.00, pour couvrir les frais d'études pour le réaménagement de la route cantonale (RC 780) aux abords du Château de Chillon et en traversée de localité (préavis No 07/2017).

## **Troisième séance : 12 juin 2017**

### 1. Communication orale de la Municipalité

Néant

### 2. Communication écrite de la Municipalité

- relative au rapport d'activités 2016 du Service des Affaires Intercommunales de la Riviera (SAI) (communication No 05/2017).

### 3. Dépôt de préavis

Néant



## **Quatrième séance : 11 septembre 2017**

1. Communications orales de la Municipalité
  - relative aux nuisances sonores du viaduc de Chillon ;
  - relative à l'abattage du peuplier situé à l'angle du lac et de la Veraye ;
  - relative aux désagréments du chantier à la rue du They, notamment aux manœuvres des engins de chantier.
2. Communication écrite de la Municipalité
  - relative à un emprunt de CHF 1'000'000.00 auprès de PostFinance pour une durée de 5 ans au taux de 0.2% l'an (communication No 06/2017).
3. Dépôt de préavis
  - relatif à la révision du Règlement intercommunal du Conseil d'établissements des établissements scolaires et secondaires de Montreux et de Veytaux (préavis No 08/2017) ;
  - relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2018 (préavis No 09/2017).

## **Cinquième séance : 30 octobre 2017**

1. Communications orales de la Municipalité
  - relative à la manière de procéder de la Municipalité lorsque M. Emery, Conseiller municipal, est impliqué en tant qu'architecte dans les constructions soumises aux autorités ;
  - relative à la consolidation de la paroi ancrée au Clos de Chillon ;
  - relative au chantier à la rue Bonivard No 9 qui va débiter.
2. Communication écrite de la Municipalité

Néant
3. Dépôt de préavis
  - relatif au budget communal 2018 (préavis No 10/2017) ;
  - relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 44'800.00 au maximum, sous réserve de la déduction de la subvention cantonale et des travaux effectués par l'équipe forestière, pour couvrir les frais liés à la construction d'un caisson en bois pour stabiliser la route forestière au lieu-dit « En Malajoux » (préavis No 11/2017), déposé par voie de l'urgence ;
  - à la détermination du plafond d'endettement et du plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties pour la législature 2016-2021 (préavis No 15/2016) ;
  - relatif au budget 2018 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis No 12/2017) ;
  - relatif au budget 2018 du Fonds culturel Riviera (préavis No 13/2017).





## Sixième séance : 4 décembre 2017

### 1. Communications orales de la Municipalité

- relative à l'installation de la barrière au cimetière ;
- relative à la publication d'un livre retraçant une partie de l'histoire de Veytaux et au lancement d'une souscription ;
- relative aux travaux sur la route forestière « En Malajoux » ;
- relative au dernier recours concernant l'échange de terrains avec la Commune de Chavannes-près-Renens.

### 2. Communication écrite de la Municipalité

Néant

### 3. Dépôt de préavis

Néant

## 2. MUNICIPALITE

### 2.1 Organisation de la Municipalité

Elle était composée de la façon suivante du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017 :

- Syndique : Mme Christine CHEVALLEY
- 1<sup>er</sup> vice-Président : M. Igor RINALDI
- 2<sup>ème</sup> vice-Président : M. Jean-Marc EMERY
- Membres : M. Arnaud REY LESCURE  
M. Philippe ANDLER
- Secrétaire municipale : Mme Bernadette MENETREY

puis du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2017 :

- Syndique : Mme Christine CHEVALLEY
- 1<sup>er</sup> vice-Président : M. Jean-Marc EMERY
- 2<sup>ème</sup> vice-Président : M. Arnaud REY LESCURE
- Membres : M. Philippe ANDLER  
M. Igor RINALDI
- Secrétaire municipale : Mme Bernadette MENETREY



## La répartition des dicastères est la suivante :

	<i>Municipal en charge</i>	<i>Municipal remplaçant</i>
Administration générale	Mme C. Chevalley	Le vice-Président
Finances		
Affaires culturelles (culture, tourisme)		
Affaires sociales et écoles (parascolaire, écoles, social, santé publique)		
Forêts	M. I. Rinaldi	M. A. Rey Lescure
Domaines (pâturages, alpages et chalets)		
Sports		
Informatique		
Urbanisme et police des constructions	M. J.-M. Emery	Mme C. Chevalley
Bâtiments communaux		
Concept énergétique		
Police sanitaire		
Espaces verts (voirie, parcs, jardins, cimetière, gestion des déchets, fontaines, vigne communale)	M. A. Rey Lescure	M. Ph. Andler
Association Sécurité Riviera (Police, SMUR, SDIS et ORPCi)		
Services industriels (gaz, SIGE)		
Transports (CGN, VMCV, MOB)		
Infrastructures (lac, rives, port)	M. Ph. Andler	M. J.-M. Emery
Travaux (routes et chemins communaux, éclairage public)		
Epuration (égouts, épuration)		
Sociétés locales (comité de Pro Veytaux)		
Cultes		

Les travaux de l'exécutif durant cette année 2017 se sont traduits par 44 séances municipales. La correspondance découlant des sujets étudiés représente quelque 496 lettres et un nombre incalculable de courriels. A ce propos, nous relevons qu'un nombre croissant d'affaires (qui ne nécessitent pas une signature officielle) se traitent par courriels, en raison de sa rapidité et de sa simplicité.

	2017	2016	2015	2014	2013
Nombre de lettres	496	612	674	549	606

Le nombre de points traités en séance de la Municipalité s'élève à 999, soit une moyenne de 22.704 points traités par séance.



- **Constitution des diverses délégations :**

Conférence des Syndics (CSD)  
Communauté Intercommunale  
d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL)  
Union des Communes Vaudoises (UCV), Comité  
Union des Communes Vaudoises (UCV),  
groupe Bourgs et Villages, Présidente  
Association Régionalisation de l'Action  
Sociale Riviera (ARAS Riviera), Présidente  
Fondation des Arts & Spectacles (FAS), Présidente  
Théâtre Montreux-Riviera (TMR), membre du Conseil  
Fonds culturel Riviera  
Fondation de la Saison culturelle, membre du Conseil  
Association Maison Visinand, Comité  
Musée de Montreux  
Fondation du Château de Chillon  
Fondation pour l'Équipement Touristique  
de la Riviera  
Fondation de la Ville de Montreux  
pour l'Équipement Touristique (FET)  
Fondation Accueil Collectif de la petite  
Enfance de Montreux et Environs (FACEME)  
Conseil d'établissement (CET)  
Entraide montreusienne, Comité  
Service d'aide familiale et des repas  
livrés à domicile, Comité  
Réseau Santé Haut-Léman, Comité  
Caisse Intercommunale de Pensions (CIP)  
Office d'impôts  
Bibliothèque intercommunale Montreux-Veytaux  
Passeport-vacances  
ASANTE SANA

**Titulaires**

Mme C. Chevalley



## **Titulaires**

Parc Naturel Régional Gruyère  
Pays-d'Enhaut (PNR)

M. I. Rinaldi

Jardin alpin « La Rambertia »

Syndicat Initiative pour le Développement des  
sports d'hiver (SID) dans la région des Rochers-  
de-Naye, Les Avants-sur-Montreux

Fonds intercommunal de soutien aux  
sociétés sportives s'occupant de la  
formation des jeunes

Estimation fiscale des immeubles

M. J.-M. Emery

Commission consultative Régionale pour  
l'Aménagement du Territoire (CORAT)

Inspectorat des chantiers

Commission de l'urbanisme

Commission de salubrité

SATOM SA

M. A. Rey Lescure

GEDERIVIERA

Groupement de défense contre la grêle

Association Sécurité Riviera, Comité de direction

Compagnie industrielle et commerciale  
du Gaz S.A. Vevey

Service Intercommunal de Gestion (SIGE),  
Conseil Intercommunal

Société de développement Pro Veytaux, Comité

M. Ph. Andler

Sociétés locales

Paroisse protestante Montreux-Veytaux

Paroisse catholique Montreux-Veytaux

Paroisse catholique Villeneuve-Veytaux



## 2.2 Généralités

### - **CSD – Conférence des Syndics du District et CIEHL – Communauté Intercommunale d'Équipements du Haut-Léman**

Les séances de la Conférence des Syndics du District (CSD) sont à chaque fois groupées avec celles de la Communauté Intercommunale d'Équipements du Haut-Léman (CIEHL). Organe sans pouvoir décisionnel, la Conférence des Syndics se réunit périodiquement et offre aux 10 Syndics de la Riviera la possibilité de s'informer réciproquement, d'échanger leurs points de vue sur les sujets et les problèmes régionaux, de se concerter sur les solutions à leur apporter et de dégager ainsi les éléments d'appréciation permettant d'harmoniser les décisions des Municipalités. La CSD peut également, à la demande d'une ou de plusieurs Municipalités, traiter d'un projet ou d'un dossier régional, en désignant un groupe de travail. Celui-ci est chargé d'étudier les problèmes et de proposer des solutions, qui sont ensuite soumises aux Municipalités. Il est à relever que les Syndics des Communes du Pays-d'Enhaut sont invités à ces rencontres. Monsieur le Préfet, Roland Berdoz, participe également régulièrement aux réunions de la CSD afin d'intervenir sur des sujets reliant les Communes à l'Autorité cantonale.

En 2017, elle s'est réunie à huit reprises. D'autres informations se trouvent dans le rapport d'activités du SAI.

La CIEHL (Communauté Intercommunale d'Équipement du Haut-Léman) est composée des 10 Communes de la Riviera, sous forme d'une entente intercommunale au sens de l'article 110 de la Loi sur les communes (LC). Elle comprend :

- 1 Conseil administratif : les 10 Syndics de la Riviera ;
- 1 Commission intercommunale de gestion : 2 membres et 1 suppléant par Commune, nommés par chaque Conseil communal parmi ses membres ;
- 1 Secrétariat : assuré par le SAI (Service des Affaires Intercommunales).

Le Conseil administratif (CA) s'est réuni à trois reprises au cours de l'année écoulée. Lors de ses séances, le CA s'est principalement consacré aux réflexions suivantes :

- sur les pistes possibles suite à « l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix Communes de la Riviera » ;
- sur une proposition d'augmentation de la contribution des Communes à CHF 10.00 par habitant. Cette proposition a été établie sur la base de prévisions budgétaires pour la législature 2016-2021, en regard des objets/projets susceptibles d'être présentés (développement du 2m2c, agrandissement des piscines, etc.). Toutefois, sans l'accord unanime des dix Municipalités sur la proposition d'augmentation, le budget 2018 de la CIEHL a été établi sur la base du maintien de la contribution des Communes à hauteur de CHF 5.00 par habitant ;
- sur les projets qui pourraient faire l'objet d'un soutien de la CIEHL durant la présente législature et l'élaboration d'une projection budgétaire en conséquence. Dite projection inclut la question du financement des mandats d'études s'inscrivant à la suite du projet d'agglomération « transports et urbanisation » Rivelac (PA T/U Rivelac).

Le CA s'est également consacré à la gestion du fonds, ainsi qu'au suivi du projet de construction de l'Espace régional des Pléiades, qui a bénéficié d'un soutien financier de la CIEHL.

Le rapport d'activités 2017 de la CIEHL est joint au présent rapport de gestion (annexe No 1).



## - **Préfecture**

### Visite annuelle

La visite annuelle de la Commune a eu lieu le vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2017. Monsieur le Préfet, Roland Berdoz, a vérifié les différents registres et comptes de la Commune. Il a été satisfait des documents soumis et a relevé la bonne tenue et gestion de l'administration en général et l'excellente collaboration.

Cette visite annuelle permet d'échanger sur divers sujets relatifs aux relations Canton/Communes.

## - **ARAS Riviera – Association Régionale d'Action Sociale Riviera**

L'Association Régionale d'Action Sociale (ARAS) Riviera est une Association de Communes au sens des articles 112 à 127 de la Loi sur les Communes du 28 février 1956. Elle est régie par des statuts du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Les 10 Communes de la Riviera, ainsi que les 4 Communes du Cercle de St-Saphorin, sont membres de l'ARAS Riviera :

- |                     |                          |
|---------------------|--------------------------|
| - Blonay            | - Montreux               |
| - Chardonne         | - Puidoux                |
| - Chexbres          | - St-Légier – La Chiésaz |
| - Corseaux          | - St-Saphorin            |
| - Corsier-sur-Vevey | - Rivaz                  |
| - Jongny            | - Vevey                  |
| - La Tour-de-Peilz  | - Veytaux                |

L'Association a deux buts principaux auxquels les 14 Communes participent :

- l'application de la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003 ;
- l'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS).

Le Centre social régional (CSR) basé sur 2 sites : Vevey et Montreux, a pour mission de :

- recevoir toute personne désirant une aide, une information ou un conseil et l'orienter, le cas échéant, vers les services compétents ;
- évaluer le droit au Revenu d'Insertion (RI) et verser les prestations financières correspondantes ;
- proposer un appui social, c'est-à-dire une aide personnalisée en fonction des besoins du bénéficiaire ;
- soutenir les personnes en difficulté vers une réinsertion sociale et/ou professionnelle.

Pour notre Commune, une quarantaine de dossiers ont été traités en 2017.

Les Agences d'Assurances Sociales (AAS) situées sur quatre sites Blonay, Chexbres, La Tour-de-Peilz et Montreux renseignent et orientent les habitants des Communes qui leur sont attachées, pour toutes les questions concernant leurs droits et leurs obligations en matière d'assurances sociales. Il est à relever que notre Commune est rattachée à l'Agence de Montreux.

Le financement des ARAS est cantonal. Seuls les buts optionnels relèvent de choix communaux et sont financés par les Communes membres. Les buts optionnels de l'ARAS Riviera, auxquels toutes les Communes membres participent, sont les suivants :

- |   |                   |
|---|-------------------|
| - Fondation AACTS (Addiction, Action communautaire, Travail social) | - Français en Jeu |
| - Lire et Ecrire  | - L'Etape         |
| - Jet Service   | - Coup de Pouce   |



Il est encore à relever que Madame C. Chevalley, Syndique, préside le Comité de Direction de l'ARAS depuis juillet 2016, lequel a notamment continué à réviser les statuts de l'Association. Il s'est également penché sur le descriptif des missions cantonales et les buts optionnels. A ce sujet, il est à relever l'intégration des Associations « L'Etape » et « Coup de Pouce ».

De plus, le Comité a révisé les statuts du personnel et les a soumis à la Commission du personnel, laquelle n'a pas encore pris position quant aux propositions transmises.

#### - **SAI – Service des Affaires Intercommunales de la Riviera**

Le rapport d'activités 2017 du SAI sera transmis ultérieurement, n'étant pas en notre possession au moment de l'impression du présent rapport de gestion.

#### - **UCV (Union des Communes vaudoises) et groupe des Bourgs et Villages**

Le Comité de l'UCV a été très occupé durant l'année 2017 avec notamment la poursuite et le suivi des dossiers suivants :

- RIE III (3ème réforme de la fiscalité des entreprises) : lors des négociations concernant la RIE III, le Conseil d'Etat a proposé un projet de modification de la péréquation. Le coût total de l'ensemble de la réforme passe de CHF 134 mios à CHF 184 mios pour les Communes vaudoises, l'option choisie par le Conseil d'Etat pénalisant les Communes à hauteur de CHF 50 mios supplémentaires. L'UCV a demandé à plusieurs reprises au Conseil d'Etat de compenser ces nouvelles pertes, mais ce dernier refuse d'entrer en matière.
- Constructions scolaires : l'UCV demande que la directive actuelle sur les équipements de classes soit remplacée par une convention cadre Canton-Communes et propose des critères précis qui ont le double avantage :
  - de la clarté et de la simplicité par rapport aux directives et recommandations actuelles. Les critères de fonctionnement pour chacun des éléments figurant dans ces directives ;
  - de permettre une répartition équitable du coût qui tienne compte de l'évolution numérique indispensable à l'enseignement tout en respectant l'esprit d'EtaCom selon lequel la pédagogie relève du Canton et les bâtiments des Communes.

Il est proposé que l'équipement informatique, interactif ou multimédia et son entretien incombent à l'Etat, car ce sont des supports techniques indissociables de la pédagogie. En revanche, le câblage informatique et les prises Wifi sont considérés comme parties du bâtiment, donc payés par les Communes. Le matériel et le mobilier scolaires, mis à charge des Communes, doivent être communs à l'ensemble des disciplines enseignées et non être destinés à une activité spécifique, auquel cas l'Etat s'acquitte de la facture.

Enfin, l'UCV a plaidé pour la reconnaissance de la compétence principale des Communes en matière de planification des établissements scolaires (un avis de droit a été produit sur l'article 27 LEO).

- EIAP (Etablissement Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire) : conformément à la nouvelle loi sur l'accueil de jour (LAJE), l'EIAP, destiné à formuler le nouveau cadre de référence pour les enfants de la première à la huitième primaire, a été mis en place et sa composition approuvée lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'UCV au mois de mai 2017.

Comme le prévoit la LAJE, l'EIAP déléguera prochainement à l'Office pour l'Accueil de Jour des Enfants (OAJE) sa compétence en matière d'autorisation et de surveillance des structures d'accueil parascolaire primaire par le biais d'un mandat de prestations. Ce mandat définira les modalités de collaboration entre l'OAJE et l'EIAP et sera signé par les parties prenantes.



Dans un souci de transparence, de collaboration, mais aussi parce que la définition des normes cantonales a été transférée aux Communes, ces dernières seront consultées une fois le cadre de référence finalisé.

- LATC (Loi sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions) : la 4<sup>ème</sup> adaptation du PDCn prévoit que les Communes adaptent leurs zones à bâtir aux prévisions démographiques à l'horizon 2030, densifient les centres, gèrent les zones d'activités et préservent les terres agricoles. Quant à la taxe sur la plus-value, le Conseil d'Etat propose un taux de 30% si un terrain jusque-là inconstructible est classé en zone à bâtir, et un taux de 20% pour tous les autres cas de figure.

Pour sa part, le groupe Bourgs et Villages, rassemblant les Communes de moins de 7'000 habitants et présidé par notre Syndique, a abordé et analysé les mêmes sujets que ceux traités par le Comité de l'UCV. Le groupe Bourgs et Villages relaie ses préoccupations ainsi que ses positions au Comité, notamment sur les dossiers suivants qui ont été traités tout au long de l'année 2017 :

- Les charges des Villes centres : des discussions se sont principalement portées sur l'étude menée par l'Union des Villes suisses, relatives aux charges des Villes centres de Suisse et des retours péréquatifs accordés par les Cantons. Pour sa part, le groupe des Bourgs et Villages va préparer une étude des charges par Commune, dans le but d'être prêt au cas où les Villes centres décideraient d'engager une telle analyse sur les retours péréquatifs.
- Les zones industrielles et d'activités (ZIZA) : le groupe Bourgs et Villages a interpellé le Conseil d'Etat car son projet provisoire met à mal l'autonomie communale et la volonté légitime de créer des emplois sur le territoire communal.

### 3. ADMINISTRATION GENERALE

#### 3.1 Personnel communal

##### - Effectif du personnel communal

L'effectif du personnel communal au 31 décembre 2017, est le suivant :

Nom	Prénom	Fonction	Entrée en fonction	Taux en %	EPT (équivalent temps plein)
Constantin	Anne	Horticultrice, depuis le 1 <sup>er</sup> février 2017	01.02.2017	100	1.00
Curchod	Fabienne	Collaboratrice administrative	01.09.2016	70	0.70
Da Silva Prada	Maria Clara	Monitrice APEMS	29.08.2011	27	0.27
Delarze	Michel	Concierge	01.05.1988	100	1.00
Harr	Agnès	Boursière	01.07.2013	30	0.30
Jaccoud	Christophe	Forestier-bûcheron	01.09.1986	100	1.00
Marinheiro	Fernando	Collaborateur voirie/espaces verts	02.04.2001	100	1.00
Masson	Albin	Chef du service de la voirie/espaces verts	01.03.2003	100	1.00
Menétrey	Bernadette	Secrétaire municipale	01.02.2012	100	1.00
Pecora	Nicole	Monitrice APEMS	25.08.2011	27	0.27
Schneider	Renaud	Forestier-bûcheron	16.10.2006	100	1.00
Udry	Steeve	Collaborateur financier et office de la population	01.05.2009	100	1.00
von der Aa	Martin	Garde forestier	01.07.2001	36*	0.36
Wicht	Laurent	Forestier-bûcheron, contremaître	01.07.2003	50*	0.50
Wyss	Christophe	Paysagiste, jusqu'au 31 janvier 2017	01.09.2011	100	1.00

Le total des EPT était de 10.40 au 31 décembre 2017.





\* Le taux d'occupation (100%) de Monsieur L. Wicht est réparti pour moitié avec la Commune de Villeneuve. En ce qui concerne Monsieur M. von der Aa, son activité à 100% est ventilée comme suit : 36% pour la Commune de Veytaux, 36% pour celle de Villeneuve et 28% pour l'Etat de Vaud.

D'autre part, nous relevons que ces deux collaborateurs sont engagés par la Commune de Villeneuve ; la Commune de Veytaux verse à celle de Villeneuve le prorata engagé, soit 36% pour Monsieur M. von der Aa et 50% pour Monsieur L. Wicht.

Trois apprentis sont en formation auprès de la Commune. Il s'agit de Madame Rime Hadish (3<sup>ème</sup> année commerce), Monsieur Julien Räuber (3<sup>ème</sup> année forestier-bûcheron) et Madame Pauline Sigg (engagée au 1<sup>er</sup> août comme agente d'exploitation en 1<sup>ère</sup> année). Quant à Monsieur James Ferro, il a terminé sa formation au 31 juillet, avec l'obtention de son CFC d'agent d'exploitation.

Pour sa part, la Municipalité favorise et encourage ses collaborateurs à suivre des formations continues, pour être et rester en phase avec l'évolution des métiers.

### **3.2 Greffe municipal**

#### **- Prestations effectuées par le greffe municipal**

Outre le secrétariat courant de la Municipalité, qui comprend la rédaction de procès-verbaux, préavis, règlements, ainsi que de la correspondance courante, le greffe municipal s'est acquitté des tâches suivantes :

- renseignements à la population
- gestion de l'agence postale
- préparation des dossiers pour les séances du Conseil communal
- établissement de l'ordre du jour et suivi des décisions du Conseil communal
- gestion administrative de l'APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire)
- gestion du site Internet
- gestion des locations
- établissement et suivi des dossiers de mise à l'enquête publique
- établissement des permis de construire et d'habiter, de fouille et de dépôt
- gestion des archives
- gestion électronique des documents (GED) entrants et sortants, ainsi que les règlements, conventions, etc.
- vente de cartes journalières CGN
- traitement des dossiers de naturalisation
- organisation des votations et élections
- organisation de la sortie des Aînés
- organisation des jubilés 90, 100 ans et plus...
- organisation de diverses réceptions (nouveaux citoyens, résidents, etc.)
- rédaction du journal communal « Le Veytausien »
- gestion du portefeuille des assurances, avec l'appui d'un gestionnaire indépendant depuis juillet 2017.

Cette liste n'est pas exhaustive; bon nombre de petites tâches sont régulièrement traitées par les collaborateurs du greffe municipal.



## - Agence postale

Pour rappel, la Municipalité a souhaité maintenir un service de proximité pour ses administrés ; c'est ainsi que le greffe municipal a repris la gestion de l'agence postale depuis le 29 août 2016.

Les prestations demandées par le géant jaune sont variées et multiples, exigeant des connaissances diverses de la part des collaborateurs du greffe. De plus, ces derniers ont dû adapter leurs horaires de travail, en fonction des heures d'ouverture.

Un premier bilan est établi comme suit pour l'année 2017 :

- Taux d'activité de la part des collaborateurs du greffe : 26% ;
- Nombre de lettres et colis distribués : 1'804 et 81 colis contre remboursement (BLN) ;
- Vente et prise en charge par notre agence : 2'865 lettres, 234 colis (colis préaffranchi et militaire non compris), 61 recommandés.

## - Bourse

Le secteur financier comprend :

- la gestion financière dans son ensemble
- l'établissement du budget
- la planification financière (avec la Municipalité)
- le bouclage des comptes
- la fixation du taux d'imposition
- la comptabilité générale, la caisse
- les comptabilités débiteurs et créanciers
- la facturation (taxes, impôt foncier, évacuation des eaux, places d'amarrage au port, loyers, cimetières, etc.)
- la gestion des salaires
- le contentieux.

## - Informatique

### Maintenance

La maintenance des appareils est constamment mise à jour. Les coûts liés à l'exploitation sont limités, les prestations étant réalisées à l'interne par un collaborateur administratif, également informaticien.

### Hébergement

Comme décrit dans le rapport de gestion 2016, en raison d'un système d'exploitation dépassé du serveur (datant de mars 2010) et d'une capacité limitée, notamment en vue de la mise en place d'une GED (gestion électronique des documents), des contacts ont été pris avec la Commune de Montreux, et un projet de convention a été établi. Cette dernière est prête à héberger nos logiciels et données informatiques, y compris gérer nos sauvegardes, comme elle le fait déjà pour d'autres Communes et Sécurité Riviera par exemple. A noter, qu'il s'agirait uniquement d'un hébergement, et que nous resterions « propriétaire » à tout point de vue de nos informations.

En raison du retard pris avec la connexion de la fibre optique, la Commune de Veytaux n'a pas pu procéder à la migration de ses données en 2017, transfert qui est reporté au 1<sup>er</sup> semestre 2018.

### Site internet

Le site communal est régulièrement mis à jour pour offrir des informations claires et détaillées à tout public.



## Guichet cartographique Cartoriviera

Le guichet cartographique fournit de nouvelles informations utiles aux professionnels et aux privés.

Les thèmes traités par ce géoportail sont nombreux et se développent d'année en année. De plus, les données sont en constante évolution. Les différentes entités alimentent le site de plus en plus de façon automatisée, comme la mise à jour en temps réel des places de parc disponibles dans les parkings publics, les transports publics, etc.

Pour rappel, la Ville de Vevey gère le côté administratif et infrastructure du géoportail. Il n'y a eu aucun impact financier depuis ce changement, la nouvelle convention se basant sur la même clé de répartition que l'ancienne, soit un calcul pondéré en fonction de la population (75%), de la surface (25%), et d'un forfait pour les Associations de Communes (SIGE et ASR). Ainsi, pour la Commune de Veytaux, le montant à notre charge varie d'une année à l'autre en fonction du nombre d'habitants.

### **3.3 Votations et élections**

L'année 2017 aura été marquée par quatre scrutins. Il s'agit :

#### - Le 12 février

- Votations fédérales : Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des étrangers de la 3<sup>ème</sup> génération  
Arrêté fédéral sur la création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération (FORTA)  
Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III
- Votation cantonale : Référendum sur la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (« logement »).

Electeurs inscrits : 640  
Nombre de votants : 244

#### - Le 30 avril

- Elections cantonales : Election du Grand Conseil  
Election du Conseil d'Etat (1<sup>er</sup> tour)

Electeurs inscrits : 636  
Nombre de votants : 211

#### - Le 21 mai

- Election cantonale : Election du Conseil d'Etat (2<sup>ème</sup> tour)

Electeurs inscrits : 632  
Nombre de votants : 183

- Votation fédérale : Loi sur l'énergie (LEne)

Electeurs inscrits : 632  
Nombre de votants : 213

#### - Le 24 septembre

- Votations fédérales : Arrêté fédéral sur la sécurité alimentaire (contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour la sécurité alimentaire » retirée)  
Arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée  
Loi fédérale sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020

Electeurs inscrits : 630  
Nombre de votants : 225



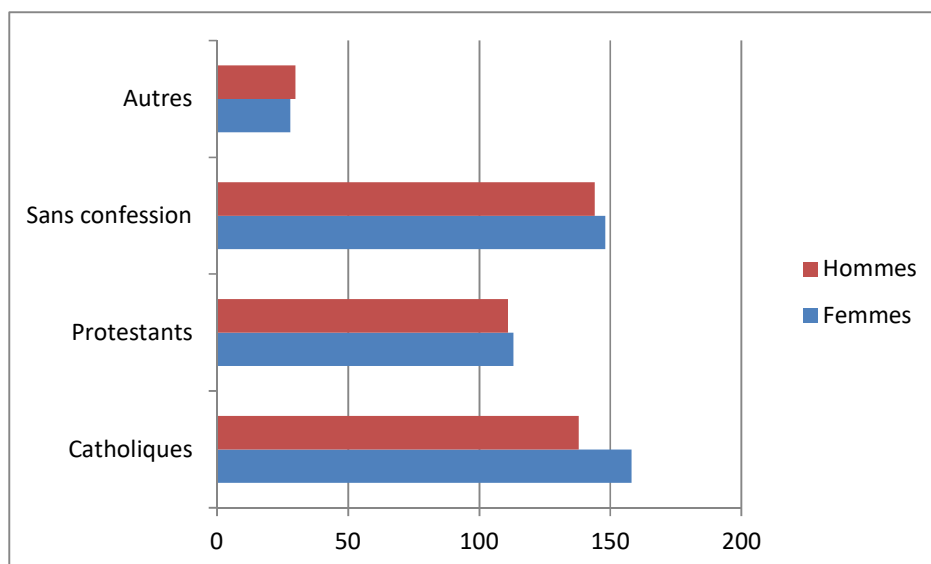
### 3.4 Office de la population

La population établie au 31 décembre 2017 s'élève à 870 habitants, soit une augmentation de 20 personnes.

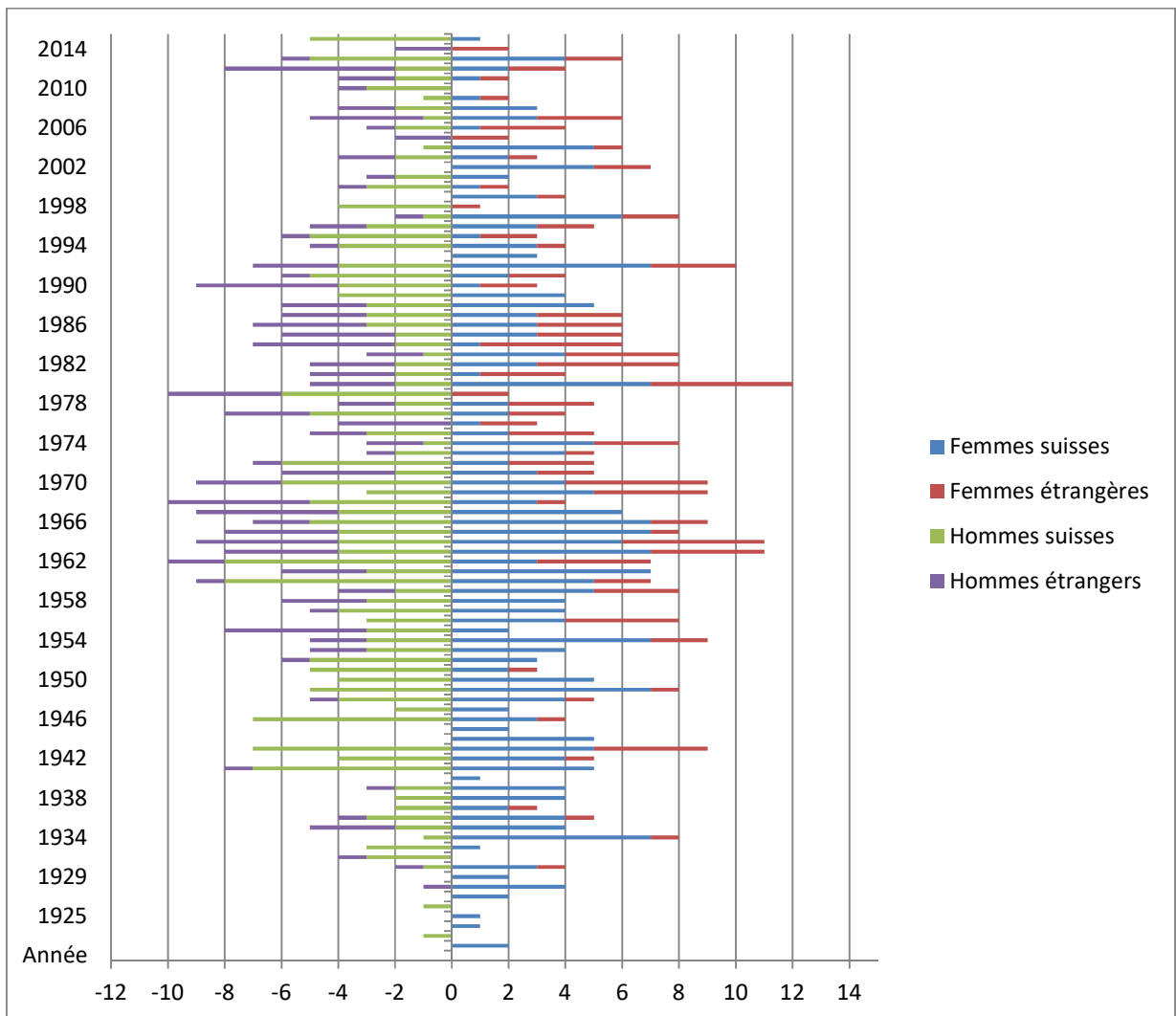
#### - Statistique des mutations

Mutations	Suisse	Etrangers	Total
Mariage	4	1	5
Séparation	10	-	10
Divorce	2	1	3
Veuvage	-	2	2
Décès	7	1	8
Naturalisation	-	2	2
Arrivée	42	75	117
Changement de domicile	7	5	12
Départ	60	71	131
Naissance	4	2	6
Majorité	3	1	4
Propriétaires de chiens	39	10	49

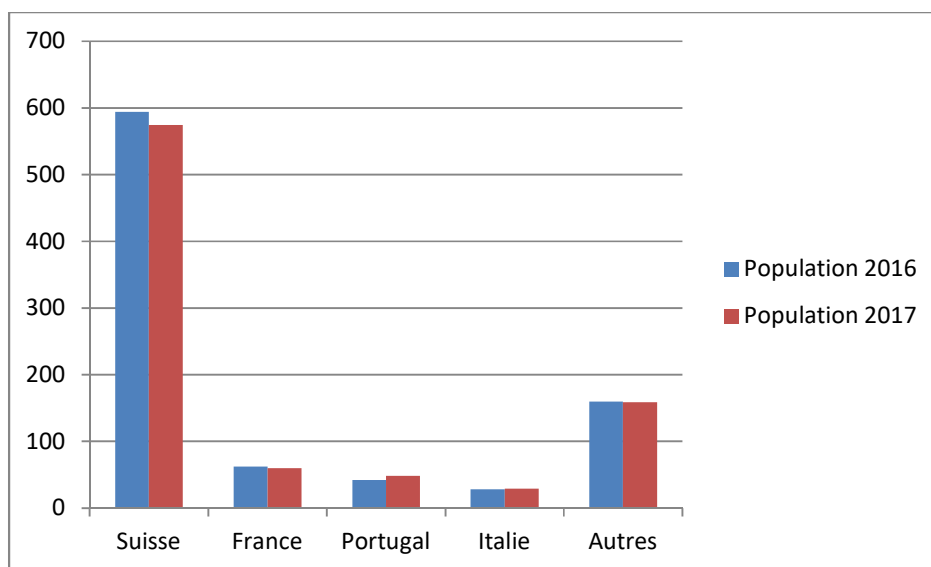
#### - Confessions



- **Pyramide des âges au 31.12.2017**



- **Comparatif des nationalités 2016-2017**



En ce qui concerne les permis de séjour, nous enregistrons :

- pour les adultes : 53 prolongations, 60 nouvelles demandes, 6 duplicatas et 1 changement de permis ;
- pour les enfants : 29 prolongations, 11 nouvelles demandes, 1 duplicata, aucun changement de permis.

D'autre part, 35 cartes d'identité ont été établies en 2017, dont 12 pour enfants et 23 pour adultes.

Pour conclure, la Commune compte, en 2017, 14 familles de demandeurs d'asile et/ou requérants sur son territoire, soit 44 personnes. Ces personnes sont partiellement ou entièrement soutenues par l'EVAM (Etablissement vaudois d'accueil des migrants) ou le CSIR (Centre social d'intégration des réfugiés).

## 4. FINANCES

### - Situation financière

En juillet 2017, la Municipalité a décidé d'emprunter la somme de CHF 1'000'000.00 auprès de PostFinance pour une durée de 5 ans au taux de 0.20% l'an (cf communication No 06/2017 au Conseil communal du 11 septembre 2017), ceci afin d'honorer les factures en suspens et d'éviter des intérêts de retard, dont les taux sont bien plus élevés. Par exemple, le Canton de Vaud facture 4% l'an pour les intérêts de retard.

Les comptes 2017 bouclent avec un excédent des revenus de CHF 130'120.49 (marge d'autofinancement négative de CHF 166'332.29), contre un excédent des charges de CHF 378'175.00 au budget 2017 (marge d'autofinancement négative de CHF 256'900.00).

Cette situation est principalement due au gain de CHF 3'000'000.00 réalisé avec le déclassement d'une zone à bâtir à Sonchaux.

De façon à ne pas payer d'intérêts, la Municipalité a décidé de rembourser à son échéance, soit le 15.03.2018, l'emprunt de CHF 500'000.00 auprès de la BCU. A ce propos, nous relevons que nous pouvons en tout temps réemprunter en cas de besoin, étant donné que la Commune dispose d'une ligne de crédit de CHF 1'030'000.00. Ainsi, la somme de CHF 3'000'000.00 a été répartie de la manière suivante :

- |   |                  |
|---|------------------|
| - Attribution au fonds de réserve déclassement zone à bâtir Sonchaux :  | CHF 2'500'000.00 |
| - Remboursement des frais engagés pour la construction du centre multi-générationnel, frais financés par le ménage communal : | CHF 196'354.50   |
| - Remboursement du découvert :  | CHF 303'645.50   |

Le montant de CHF 2'500'000.00 a été viré sur un compte courant spécifique auprès de PostFinance. Ce compte courant correspond au fonds de réserve constitué au bouclage des comptes.

Consciente de la situation, la Municipalité a réduit les coûts dont elle a le pouvoir décisionnel et a soumis au Conseil communal une augmentation des impôts dès 2018, afin de rétablir la situation et l'équilibre des comptes communaux.

La baisse des charges consenties par la Municipalité dans différents dicastères (administration générale, routes, parcs, cimetière et voirie) a permis d'atténuer l'impact sur les comptes liés à la baisse des rentrées fiscales.

### - Rentrées fiscales

L'ensemble des impôts encaissés représente un montant total de CHF 3'124'279.99, contre CHF 3'368'800.00 au budget 2017, et CHF 3'489'189.60 dans les comptes 2016.



Nous pouvons vous apporter les commentaires suivants :

- Les impôts des personnes physiques (revenu, fortune, impôt à la source et impôt spécial étrangers) ont baissé de CHF 145'408.37 par rapport au budget 2017 et de CHF 270'922.72 par rapport aux comptes 2016. Contrairement aux années précédentes, la variation des décomptes des années antérieures (décomptes ./ .acomptes) s'est révélée moins importante. Elle s'est élevée à CHF 125'230.48 en 2017, contre environ CHF 300'000.00 par année les années précédentes.
- Les impôts des personnes morales ont baissé de CHF 83'213.25 par rapport au budget 2017 et de CHF 29'537.15 par rapport aux comptes 2016. Ces impôts varient en fonction des résultats des sociétés. De plus, nous signalons qu'un montant de CHF 24'475.00 a été porté en déduction de l'impôt complémentaire sur immeubles au titre de remboursement pour l'année 2016.
- Les recettes extraordinaires (droits de mutations, successions et donations, gains immobiliers) se sont élevées à CHF 243'347.30, contre CHF 290'000.00 au budget 2017 et CHF 321'961.60 aux comptes 2016.

De plus, nous constatons que l'Etat de Vaud a défalqué des impôts pour un montant total de CHF 60'678.64 en 2017 ; il s'agit là, d'une perte fiscale importante pour notre Commune. Sur les 5 dernières années, les défalcatons d'impôts ont représenté un montant total de CHF 379'494.58.

Au 28.02.2018, le pourcentage d'avancement des taxations 2015 s'élève à 98.09% (666 dossiers traités sur 679 dossiers à traiter).

- 63.90% des contribuables, soit les classes de revenu de 0 à 40'000.00, rapportent 15.42% des impôts à la Commune de Veytaux. Cela représente en moyenne CHF 607.00 d'impôt revenu/fortune par contribuable.
- 23.94% des contribuables, soit les classes de revenu de 40'100 à 90'000, rapportent 32.86% des impôts à la Commune de Veytaux. Cela représente en moyenne CHF 3'454.00 d'impôt revenu/fortune pour ces contribuables.
- 12.16% des contribuables, soit les classes de revenu de 90'100 à 700'000, rapportent 51.72% des impôts à la Commune de Veytaux. Cela représente en moyenne CHF 10'703.00 d'impôt revenu/fortune pour ces contribuables.

La comparaison détaillée des recettes fiscales entre les comptes 2017, le budget 2017 et les comptes 2016 se trouve en page 19 du préavis municipal No 04/2018 « comptes communaux 2017 ».

#### - **Péréquation/facture sociale/réforme de la Police**

Les décomptes relatifs aux comptes 2016 sont intervenus en septembre 2017 ; ils présentent les soldes suivants :

- Fonds de péréquation : CHF 93'362.00 en faveur de l'Etat de Vaud, ce montant a pu être couvert grâce à notre provision de CHF 87'400.00 effectuée au bouclage des comptes 2016.
- Facture sociale : CHF 118'013.00 en faveur de la Commune de Veytaux. Lors du bouclage des comptes 2016, nous avons provisionné un montant de CHF 113'200.00 à recevoir.
- Réforme de la Police : CHF 218.00 en faveur de la Commune de Veytaux.

Ces décomptes ont influencé défavorablement les comptes 2017 de la Commune à hauteur de CHF 931.00.

Les comptes de la Commune ont été révisés le 23 avril 2018 par la fiduciaire BDO.



## **5. BATIMENTS ET FORETS**

### **5.1 Bâtiments communaux**

#### **- Chalet Le Grenier**

Hormis l'entretien courant, aucune prestation particulière n'a été réalisée.

#### **- Chalet des Chasseurs**

Hormis l'entretien courant, aucune prestation particulière n'a été réalisée.

#### **- Refuge de Champbabau**

Ce magnifique refuge, qui offre une vue exceptionnelle sur le lac et les montagnes, est bien fréquenté. En 2017, 20 manifestations s'y sont déroulées, contre 21 en 2016, 24 en 2015 et 19 en 2014.

#### **- Kiosque du Port du Clos de Chillon**

La fin de l'année 2017 a été endeuillée avec le décès accidentel de Madame Françoise Prédi qui, depuis mai 2009, a su rendre ce petit coin de paradis accueillant. De par son enthousiasme, son esprit novateur et son tempérament de battante, elle a su développer la notoriété de cette buvette.

Hormis l'entretien courant, aucune prestation particulière n'a été réalisée.

#### **- Bâtiment communal – Collège**

Avec l'arrivée de deux nouvelles collaboratrices féminines (Mesdames A. Constantin, horticultrice et P. Sigg, apprentie) à la voirie, la Municipalité a dû réorganiser les vestiaires. C'est ainsi qu'elle a transformé une partie de l'abri PCi en vestiaires et WC séparés. Profitant de ces travaux, la Municipalité a aménagé une douche. L'essentiel de ces travaux a été réalisé par le personnel communal, et ces transformations validées par le Service cantonal de la protection civile.

En ce qui concerne la salle de gymnastique, des rideaux ont été confectionnés par une couturière veytausienne; ils permettent d'assombrir la salle à l'occasion de spectacles, par exemple.

Une nouvelle armoire de rangements est venue compléter les armoires existantes pour les écoles.

#### **- Hangar communal à bois**

Suite à l'incendie du jeudi 9 juillet 2015 qui a entièrement détruit le hangar à bois de la Commune, situé sous les viaducs de Chillon, celle-ci a été entièrement remboursée par les différentes assurances, hormis pour les dégâts liés à la station de lavage, qui relèvent plutôt du domaine privé.

La Municipalité est toujours dans l'attente d'une autorisation de l'Office fédéral des routes (OFROU) pour pouvoir réaménager cette place, qui permettrait de créer environ 25 places de parc destinées à la location.

#### **- Autres bâtiments communaux**

Les autres bâtiments/chalets communaux sont régulièrement entretenus.

#### **- Cultes – Chapelle**

Pour l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud, l'utilisation de la chapelle s'est répartie comme suit durant l'année 2017 :

- 13 services religieux les dimanches ou jours fériés
- 1 service funèbre





- 0 mariage
- 33 occupations de la salle annexe pour la prière le jeudi matin, contre 48 en 2016. A ce propos, il faut relever qu'à présent le groupe fait des pauses pendant les vacances scolaires et à d'autres occasions.

Il faut également relever que dans la semaine, plusieurs organistes répètent à la chapelle.

Depuis février 2015, la chapelle accueille les activités de l'Eglise évangélique « La Source Intarissable », qui se réunit comme suit :

- 51 cultes au total les dimanches après-midis, sauf le dernier dimanche du mois de décembre ;
- 30 séances d'intercession les mardis soirs ;
- 20 séances d'étude biblique les vendredis. Depuis l'été, les répétitions sont organisées chez des privés ;
- 0 répétition du groupe de louanges, pour des raisons organisationnelles.

#### - **Paroisse catholique de Villeneuve-Veytaux**

La Commune a dû participer à des travaux urgents (remplacement de la chaudière), ce qui a engendré des coûts supplémentaires d'entretien (+CHF 2'170.00) qui n'étaient pas prévus au budget 2017.

## 5.2 Forêts

#### - **Activités de l'équipe forestière communale**

Les activités de l'équipe des forêts en 2017 se décomposent comme suit :

<b>Activités</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
<b>Forêts</b> <i>coupes, sylviculture, plantations, bois de feu, sentiers pédestres, chemins forestiers, entretien des filets de protection, formation...</i>	2'786.00 h	2'618.15 h	2'355.00 h
<b>Projet sylvicole ou projet desserte</b>	521.25 h	802.50 h	1'263.50 h
<b>Pâturages</b> <i>débroussaillage, clôtures, bassins...</i>	78.00 h	64.00 h	65.75 h
<b>Chalets et refuge</b> <i>construction, entretien, confection de tavillons...</i>	1'535.00 h	1'156.50 h	365.25 h
<b>Routes</b> <i>entretien courant, fauchage, débroussaillage...</i>	532.50 h	94.00 h	409.75 h
<b>Voirie, parcs et jardins</b> <i>abattages hors forêts, déneigement, bâtiments, entretien divers...</i>	415.25 h	647.75 h	715.25 h
<b>TOTAL</b>	<b>5'868.00 h</b>	<b>5'383.90 h</b>	<b>5'174.50 h</b>

Pour équilibrer les heures effectuées dans le cadre de la convention de collaboration entre la Commune de Veytaux et celle de Villeneuve, en 2017, 199 heures de travail d'ouvriers qualifiés sont portées au passif de la Commune de Veytaux.



## Coupes de l'année 2017

Exploitation annuelle	2017	2016	2015	2014
Coupes du projet sylvicole	1'741 m <sup>3</sup>	1'445 m <sup>3</sup>	1'000 m <sup>3</sup>	920 m <sup>3</sup>
Coupes forcées	5 m <sup>3</sup>	5 m <sup>3</sup>	5 m <sup>3</sup>	35 m <sup>3</sup>
Coupes de bois normales	147 m <sup>3</sup>	31 m <sup>3</sup>	53 m <sup>3</sup>	87 m <sup>3</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>1'893 m<sup>3</sup></b>	<b>1'481 m<sup>3</sup></b>	<b>1'058 m<sup>3</sup></b>	<b>1'042 m<sup>3</sup></b>

Le volume indiqué est approximatif car les bois sont en cours de commercialisation et certains se trouvent encore en forêt, dans la neige. Les montants indiqués sont basés sur le résultat des martelages.

L'équipe des forêts de la Commune de Veytaux a coupé 497 m<sup>3</sup> de bois, le solde des abattages et débardages est confié à des entreprises privées.

Des travaux de mise en ordre seront effectués dès la fonte des neiges, au printemps 2018.

### - Projets sylvicoles 2016-2019, préavis No 13/2015

#### Coupes projet sylvicole 2017 préavis No 13/2015

Lieu	Volumes
Coupe hélico Raveyres	115 m <sup>3</sup>
Coupe câblée La Taluse	657 m <sup>3</sup>
Coupe câblée Malajoux	325 m <sup>3</sup>
Coupe câblée Sorebenne	360 m <sup>3</sup>
Coupe câblée La Valeyre (parcours Vita)	264 m <sup>3</sup>
Coupe tracteur Liboson d'En Bas	20 m <sup>3</sup>
<b>Total estimé</b>	<b>1'741 m<sup>3</sup></b>

Les coupes câblées de Taluse, Malajoux, La Valeyre et Sorebenne permettent de rajeunir les massifs. Des trouées ont été réalisées de part et d'autre de la ligne de téléphérique pour laisser la lumière arriver jusqu'au sol, et ainsi permettre au rajeunissement naturel de se développer ou de s'installer. Les arbres instables ont été coupés.

La coupe au tracteur de Liboson d'En-Bas a permis de prélever les arbres accessibles depuis les routes. Une partie du bois sera utilisée pour la réalisation du refuge de Liboson.

Une coupe débardée par hélicoptère a été réalisée aux Raveyres. La présence des ouvrages contre les chutes de pierres situés à l'aval, et la proximité des lignes à hautes tensions, ont nécessité la mise en place d'un treuil puissant pour assurer les abattages.



Coupe de Malajoux 2017 : câblage des bois



Coupe de Sorebenne 2017. Briefing de l'équipe de débardage par hélicoptère.  
Bois de la coupe câblée de La Valeyre 2017



### - Coupes forcées

Cette année, les conditions météorologiques ont été bienveillantes avec la forêt. Il n'y a pas eu de gros dégâts.

#### Coupes forcées 2017

Coupe de chablis divers sur les sentiers, les routes et environs	5 m <sup>3</sup>
<b>Total</b>	<b>5 m<sup>3</sup></b>

### - Coupes normales

#### Coupes normales 2017

Coupe caisson Plan-la-Goille	35 m <sup>3</sup>
Coupe Combarosse	42 m <sup>3</sup>
Coupe de Champbabau	70 m <sup>3</sup>
<b>Total</b>	<b>147 m<sup>3</sup></b>

La réalisation d'un ouvrage de soutènement a nécessité la coupe de quelques épicéas à proximité du lieu de construction du caisson à Plan-la-Goille.

### - Gestion des forêts

L'inventaire forestier a été réalisé en 2017 par plusieurs intervenants. Les données d'inventaires seront analysées en 2018, pour permettre la rédaction d'un plan de gestion des forêts communales et privées. Un bureau d'ingénieur privé a été mandaté pour rédiger ce plan de gestion entre 2017 et 2018.

### Soins culturaux

L'équipe des forêts a effectué un travail de lutte contre le buddleia. Cette plante envahissante colonise les ouvertures réalisées par les coupes, empêchant l'installation du rajeunissement naturel attendu.

Lutte contre le buddleia Raveyres	11'200 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>11'200 m<sup>2</sup></b>

### Filets de protection contre les chutes de pierres

#### - Entretien des ouvrages

Le garde forestier a effectué la tournée de surveillance annuelle.

Une entreprise privée a effectué une purge des blocs accumulés dans les ouvrages.

Suite à l'entrée en vigueur de la carte des dangers naturels, et à l'évolution des techniques dans le domaine de protection contre les chutes de pierre, la Municipalité, en collaboration avec l'Etat de Vaud, poursuit l'étude de plusieurs variantes de mise à niveau de l'ensemble du dispositif d'ouvrages existants.



## **Entretien du patrimoine, des routes, des chalets d'alpages et sentiers**

### **- Routes de montagne et chemins forestiers**

L'entretien courant des routes forestières a été effectué, notamment le nettoyage des renvois d'eaux et des rigoles, ainsi qu'un épierrage des routes après les orages.

Suite à un glissement de terrain, la Municipalité a déposé un préavis d'urgence (No 11/2017) pour pouvoir réparer rapidement cette desserte forestière, située en lieu-dit « En Malajoux ». Un caisson a été réalisé avec les bois de la Commune par le personnel communal, en collaboration avec une entreprise privée.

L'équipe des forêts a participé à la sécurisation de la route Villeneuve-Sonchaux lors de travaux d'urgences, suite aux chutes de pierres importantes intervenues au printemps 2017.

Trois renvois d'eaux (traverses alpines) ont été changés sur les routes forestières.

La barrière de sécurité devant l'auberge de Sonchaux a été remplacée par l'équipe des forêts.

### **- Sentiers pédestres**

Les deux passages pour l'entretien annuel sur les 21 km de sentiers ont été effectués. Le premier pour l'ouverture et le piochage, et le second pour le fauchage. De plus, quelques aménagements ponctuels ont été réalisés.

Un panneau d'informations touristiques commun a été réalisé par l'équipe des forêts des Communes de Veytaux et Villeneuve. Il a été placé sur la Commune de Villeneuve, au lieu-dit « Chez-les-Rois ».

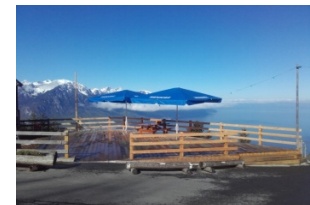


En raison de sa vétusté, et pour des raisons de sécurité, la passerelle du Confin du Renard a été fermée. Un projet est en cours d'étude avec la Commune de Villeneuve, propriétaire de la moitié de cet ouvrage.

### **- Chalets, refuges**

#### Auberge de Sonchaux

La terrasse de l'Auberge de Sonchaux a été recouverte d'un plancher en mélèze, plus confortable, plus pratique pour le personnel, et plus adapté aux personnes à mobilité réduite. Ce travail a été réalisé par l'équipe des forêts, et le plancher offert par la tenancière de l'auberge.



#### Chalet de Naye des Spéléos

Suite à des dégâts occasionnés par une dameuse, des réparations de la toiture en tavillons ont été réalisées par l'équipe des forêts. Le coût de ces travaux a été pris en charge par l'assurance du SID (Syndicat d'Initiative pour le Développement des Sports d'hiver dans la Région des RDN & MVR).



#### Refuge du Liboson

Les travaux de rénovation du refuge ont été arrêtés, en raison de l'arrivée de la neige. Ils seront repris au printemps 2018.

### **- Pâturages de Sonchaux**

Divers travaux de réparations, notamment en relation avec le réseau d'eau, ont été effectués par le personnel communal.



#### - **Parcours Vita**

L'entretien courant a été réalisé. Lors du contrôle de qualité 2017, le parcours Vita de Veytaux a retrouvé la classe A. A relever, que ce parcours est le plus raide de Suisse.

#### - **Autres travaux de l'équipe des forêts**

L'équipe a participé, dans le bâtiment communal (collège), aux travaux de transformation d'une partie de l'abri PCi en vestiaires, WC et douche pour le personnel de la voirie.

#### - **Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut (PNR)**

Monsieur le Conseiller municipal, Igor Rinaldi, représente la Commune au sein du Conseil du Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut. Pour sa part, le garde forestier est membre du Comité. Le temps consacré à cette activité par le garde forestier est réparti entre les trois partenaires du triage (Commune de Veytaux, Commune de Villeneuve et le Canton). Cette présence nous permet d'être actifs dans la réalisation des divers projets qui touchent notre territoire.

En ce qui concerne le cadre du projet « arbres fruitiers » du PNR, les 9 arbres fruitiers plantés dans l'alpage communal de Sonchaux ont été taillés.

Le PNR est chargé de trouver des projets en faveur de la biodiversité en forêt par la Fondation MAVA. La Commune de Veytaux a présenté plusieurs projets forestiers sur son territoire, dont certains sur des propriétés privées.

#### - **Equipe des forêts**

Monsieur Renaud Schneider a été autorisé à prendre un congé non-payé de 9 mois. Durant cette période, il a été remplacé par Monsieur Mathieu Catillaz, forestier-bûcheron.

Monsieur Julien Räuber poursuit son apprentissage au sein de l'équipe des forêts. Il a effectué un stage de 4 mois obligatoire au triage de la Dôle à Gingins.

Le véhicule Toyota Hilux 4x4 des forêts a été remplacé.

#### - **Formation, manifestations, divers**

Le personnel de l'équipe des forêts a eu la possibilité de se rendre à la foire forestière de Lucerne pour découvrir les dernières nouveautés en matière de techniques et de matériel forestier.

La Municipalité a reçu la commission de gestion du Grand Conseil vaudois pour une visite des ouvrages contre les chutes de pierres.

Le personnel communal a effectué des travaux d'arrachage de la renouée du Japon, entièrement financés par le Canton. Cette plante envahissante colonise la Veraye. Ces travaux se font en alternance avec la Commune de Montreux.

#### - **Châtaigneraie de Champbabau**

Les travaux d'entretien et de renouvellement des arbres se poursuivent chaque année. En 2017, 10 jeunes châtaigniers ont été plantés.



Le printemps a été marqué par une floraison exceptionnelle d'orchidées dans les sous-bois de la châtaigneraie. Orchis tacheté, Homme pendu et Orchis mâle ont apporté une valeur supplémentaire à la biodiversité de ce site.



Orchis tacheté



Homme pendu



Orchis mâle

### - Récolte des châtaignes 2017

La vente de châtaignes, au moyen de castagnomats, a permis d'encaisser la somme de CHF 2'816.80 (CHF 2'134.00 en 2016). Cela dépasse largement le montant encaissé les précédentes années et devient, dès lors, l'année record depuis la mise en service des castagnomats en 2012. Le prix du kilo de châtaignes a été maintenu à CHF 3.00/kg pour les non résidents et gratuit pour les Veytausiens.

## 6. TRAVAUX – URBANISME

### 6.1 Police des constructions

#### - Demandes d'autorisation de construire/transformer – avis d'enquête

Quatorze demandes d'autorisation sont parvenues au greffe municipal en 2017, dont :

- sept demandes concernant des travaux de minime importance. Pour mémoire, ces projets ont été réglés en appliquant l'article 111 de la Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC). Ils sont non soumis à l'enquête publique ;
- sept demandes soumises à l'enquête publique ont eu pour objet :
  1. enquête complémentaire : changement des cloisons intérieures, suppression de baies vitrées ;
  2. enquête complémentaire : en vue de la proposition de la mise sous protection au travers des questions No 12B et 102B, classement protection du patrimoine (Fort de Chillon) ;
  3. construction d'un pavillon cafétéria-restaurant et aménagements extérieurs du Château de Chillon ;
  4. construction d'un bâtiment d'activités artisanales et administratives ;
  5. démolition des yourtes aux Rochers-de-Naye ;
  6. nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA ;
  7. construction de 2 immeubles et 21 places de parc.

#### - Centrale des autorisations (CAMAC) – statistiques

Chaque trimestre, la Commune doit participer à la statistique de la construction établie par la CAMAC. Les informations transmises permettent de mettre à jour le Registre Cantonal des Bâtiments (RCB).





## - **Registre Cantonal des Bâtiments (RCB)**

Le RCB répertorie l'ensemble des bâtiments et des logements de chaque Commune du Canton. Il contient les données de base de chaque bâtiment comme : le numéro de la parcelle, le numéro ECA, l'adresse du bâtiment, sa localisation, l'année de sa construction/rénovation, le nombre d'étages et le système de chauffage, etc., ainsi que quelques données sur les logements (nombre de pièces, surface du logement, etc.).

Le RCB joue un rôle central dans le cadre de la Loi sur l'Harmonisation des Registres (LHR). En effet, chaque personne inscrite dans le registre du contrôle des habitants se voit attribuer un identificateur fédéral de bâtiment (EGID) et un identificateur fédéral de logement (EWID). Pour ce faire, il est impératif que toutes les Communes vaudoises procèdent à l'apurement et à la mise à jour régulière du registre.

## - **CORAT RIVIERA – Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire Vevey-Montreux**

La CORAT RIVIERA a pour mission d'étudier les problématiques d'aménagement du territoire qui concernent l'ensemble de la région. La commission s'est réunie à quatre reprises en 2017 afin de débattre notamment du lancement d'une réflexion sur le stationnement à l'échelle de la Riviera, mandat confié à un bureau spécialisé. Par ailleurs, plusieurs objets cantonaux et fédéraux ont également été abordés et/ou traités, dans la mesure où ils ont une incidence pour la Riviera et les Communes. D'autres informations se trouvent dans le rapport d'activités du SAI (cf communication No 01/2018).

## - **Assainissement des viaducs de Chillon**

Les travaux d'assainissement des viaducs de Chillon, débutés en 2012 par l'Office Fédéral des Routes (OFROU), sont terminés, tout comme ceux entrepris sur les piles de l'autoroute. Toutefois, les problèmes liés aux joints bruyants doivent encore être réglés. Suite à une mobilisation de plusieurs habitants, par le biais de pétitions sur les Communes de Veytaux et Villeneuve, l'OFROU a réalisé une étude du bruit, qui démontre que la norme est dépassée au centre du village, non pas au niveau des joints, mais en raison du trafic routier. Le bruit s'engouffre entre les 2 tabliers des viaducs. En 2018, l'OFROU va mettre en place des membranes de type « Noisebreak », ce qui permettra de colmater les trous. A certains endroits, des parois opaques pourraient être posées.

## - **Transformations intérieures du Fort de Chillon en exploitation accessible au public**

Le 3 juillet 2017, la Municipalité a délivré le permis de construire à la Société du Fort de Chillon Sàrl pour qu'elle puisse entreprendre les transformations précitées.

Les initiateurs de ce projet entendent ouvrir cet ouvrage au grand public et aux spécialistes pour y offrir un mix d'animations et d'expositions ludiques, interactives et conviviales. L'accent sera mis sur la stratégie au sens exhaustif du terme :

- la stratégie de défense nationale suisse, illustrée par une exposition sur les fortifications du Réduit national,
- la vie dans l'ouvrage stratégique de Chillon entre 1941 et 1995,
- des animations ludiques basées sur des jeux stratégico-éducatifs.

C'est l'objectif du concept « World of Strategy » développé par le Fort de Chillon Sàrl.

L'inauguration est prévue pour le second semestre 2019.

La Société mise sur un public cible entre 70'000 et 90'000 visiteurs par an.



## - **Château de Chillon – Construction d’un pavillon cafétéria-restaurant**

Le 11 septembre 2017, la Municipalité a délivré le permis de construire à la Fondation du Château de Chillon pour la construction d’un pavillon cafétéria-restaurant.

Il s’agit d’un magnifique projet qui offrira une restauration simple aux visiteurs du Château. Le début des travaux est prévu à l’automne 2018, pour une durée de 6 mois environ.

## - **Projet d’agglomération transports et urbanisation (PA T/U) Rivelac**

Bien que la réalisation de ce projet n’ait pas été retenue par la Confédération, la Conférence des Syndics du District a décidé de poursuivre l’étude de requalification de la RC 780, entre Corseaux et Veytaux.

## - **Plan général d’affectation (PGA)**

### **Vision communale**

Le 30 mars, la Municipalité a organisé une séance d’information publique pour présenter, aux propriétaires et à la population, sa vision communale. Ce document, validé par le Canton, a été mis en consultation publique du 1<sup>er</sup> avril au 5 mai ; il a fait l’objet d’une quinzaine de remarques et/ou d’observations que la Municipalité traitera dans le cadre de la révision du PGA.

### **PGA (Plan Général d’Affectation) suite de la révision**

En 2017, la Municipalité a volontairement laissé en suspens la poursuite de la révision de son PGA. Elle souhaitait attendre le résultat de la 4<sup>ème</sup> adaptation du Plan directeur cantonal, avant de remettre l’ouvrage sur le métier.

### **PPA (Plan Partiel d’Affectation) des Hauts**

La Commune de Montreux, en collaboration avec celle de Veytaux, poursuit la révision du PPA des Hauts pour définir une zone de loisirs (tyrolienne, skis, etc.) qui descendrait plus bas que les installations de remontées mécaniques.

Le Canton a déjà fait quelques remarques, suite à un examen préalable. Ces observations seront reprises dans le projet définitif qui sera soumis à l’enquête publique.

## - **Commission de salubrité**

La commission de salubrité a procédé au cours de cette année au contrôle de la bonne exécution de trois permis de construire qui ont été annoncés comme terminés. Ce nombre est nettement inférieur par rapport à celui de l’année 2016, qui comptait huit visites.

Pour les travaux effectués qui ne correspondent pas aux travaux autorisés, les permis d'utiliser ou d'habiter ne sont délivrés que de façon provisoire.

La commission se composait des membres suivants :

Président	:	M.	Jean-Marc	EMERY	Conseiller municipal
Vice-Président	:	M.	Guy	TARONI	Géomètre
Membres	:	M.	Daniel	DE JOFFREY	Maître ramoneur
		M.	Nicolas	GUDET	Architecte
		M.	Wilfried	LEROY	SIGE
		Mme	Cécile	BESSON DUVANEL	Médecin, sous réserve
		M.	Jean-François	PETIGNAT	Ingénieur, sous réserve





## - Commission d'urbanisme

En application du règlement communal y relatif, la commission restreinte de l'urbanisme s'est réunie à deux reprises en 2017.

La commission se composait des membres suivants :

Président	: M. Guy	TARONI	Géomètre
Membres	: M. Joël	BRÖNNIMANN	Architecte
	M. Xavier	DELGADO	Architecte
	M. Alexandre	REPETTI	Ingénieur et aménagiste
	M. Jean-François	PETIGNAT	Ingénieur
Représentant de la Municipalité	: M. Jean-Marc	EMERY	Conseiller municipal

## - Inspectorat des chantiers

L'inspecteur des chantiers, Monsieur Jean-Pierre Frei, sous contrat de travail avec la Commune de Vevey, exerce son activité pour l'ensemble des Communes du district selon une convention intercommunale.

Dans ce cadre, 1'479 contrôles de sécurité publique et de sécurité au travail ont été effectués au cours de l'année 2017, soit :

	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Veytaux	47	63	77	16	27	41
Total	1'479	1'853	1'520	1'436	1'388	1'533

L'inspecteur des chantiers et son suppléant ont adressé, durant l'année 2017, 2'753 remarques orales et écrites aux directions de chantiers, architectes, contremaîtres et ouvriers.

	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Total	2'753	3'114	3'046	2'800	2'725	2'777

L'inspecteur relève que les contacts avec les architectes, ingénieurs, maîtres d'œuvre et entrepreneurs sont réguliers. Ils ont eu lieu notamment lors des 83 rendez-vous de chantiers (70 en 2016).

En conclusion, le nombre de chantiers annoncés se répartit de la manière suivante :

	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Veytaux	6	10	19	8	8	11
Total	462	402	423	430	465	467

## 6.2 Développement durable

Suite à l'adoption par le Conseil communal de la création d'un fonds pour le développement durable, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Municipalité a accordé en 2017 deux subventions pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques, d'un montant total de CHF 4'500.00, trois subventions avaient été octroyées en 2016 pour un montant de CHF 5'205.00.

## 6.3 Service des travaux

### - Requalification de la RC 780 aux abords du Château de Chillon

Plusieurs séances ont déjà eu lieu avec le Canton et la Fondation du Château de Chillon pour discuter de la requalification de la RC 780 hors localité. Ces études sont conduites par le Canton (DGMR).



Un mandat a été confié à un bureau spécialisé pour initier un concept d'aménagement sur la RC 780, entre Veytaux et Villeneuve. La première phase de ces études est comprise dans le préavis No 07/2017.

#### - **Entretien des routes communales**

Des entretiens courants ont été effectués, il s'agit :

- de la réfection du revêtement bitumineux du chemin de la Planaz, et du virage du chemin de Plan-Manon entre les numéros 16 et 25 ;
- de la réfection de la rambarde de sécurité sur la route de Sonchaux, située au-dessus de l'ancien hangar à bois.

#### - **Rives du lac**

De petits travaux d'entretien courant ont été réalisés.

Le contrôle des rives du lac a fait apparaître par endroits des problèmes de désolidarisations sur les enrochements ; des affaissements et éboulis sont visibles. Des contrôles sont effectués périodiquement pour évaluer les risques. Des travaux seront prévus en 2020, année bissextile où les eaux du Léman sont les plus basses.

#### - **Installations de remontées mécaniques**

Des révisions importantes sur des poulies ont été réalisées, en collaboration avec la Commune de Montreux.

#### - **Eclairage public**

Outre le contrat d'entretien courant conclu avec la Romande Energie SA pour l'éclairage public, les dépenses de renouvellement et/ou d'extension de celui-ci ont été décidées pour l'objet suivant :

- le remplacement des trois derniers éclairages au mercure.

Une réflexion sur le renouvellement de la convention qui nous lie avec la Romande Energie SA, signée le 21 décembre 1988, a débuté dans le 2<sup>ème</sup> semestre 2017 en collaboration avec les Communes de la Riviera. Elle se poursuivra en 2018.

Notre éclairage public a été, ces dernières années, bien entretenu. Ainsi, les travaux courants et les renouvellements doivent impérativement se poursuivre pour offrir de bonnes prestations à la population.

## **7. TRANSPORTS**

#### - **Compagnie Générale de Navigation sur le Léman (CGN)**

En 2017, nous avons enregistré une légère hausse des ventes de cartes CGN 1<sup>ère</sup> classe par rapport à 2016. En effet, 9 plein-tarifs (adultes) et 20 demi-tarifs ont été vendus au greffe (contre 6 plein-tarifs et 4 demi-tarifs en 2016). Pour rappel, la CGN ne reverse aucune commission aux Communes.

Le prix de ces cartes est resté le même entre 2016 et 2017, soit CHF 49.00 (plein-tarif) et CHF 24.50 (demi-tarif). Une baisse des tarifs nous a d'ores et déjà été annoncée pour 2018, soit CHF 45.00 (plein-tarif) et CHF 22.50 (demi-tarif).



### - Vélo en libre-service

Dans le cadre du développement général, la Municipalité a poursuivi l'étude de mise en place de stations vélos en libre-service, entre Vevey et Villeneuve. Elle souhaite proposer une solution viable et intéressante, qui sera intégrée dans la requalification de la RC 780.

### - Bus du Petit Prince

Pour l'année 2017, le nombre de billets vendus est en baisse par rapport à 2016, soit 311 billets de moins. Il y a eu 7'627 billets vendus à CHF 5.00 (contre 7'938 en 2016, 4'926 en 2015, 5'345 en 2014 et 5'026 en 2013).

Pour les VMCV, cette situation semble cohérente, puisqu'en 2017 aucune offre de promotion particulière n'a été réalisée pour ce service. Cette légère baisse n'a eu qu'une faible incidence sur le montant de la participation communale qui a été de CHF 464.95 en 2017, contre CHF 461.95 en 2016. Pour rappel, cette participation est calculée selon la population pondérée, soit le nombre d'habitants (850 au 31 décembre 2016) et le coefficient de desserte (0.75 pour Veytaux).

### - Bus du Marché

Les horaires en 2017 restent inchangés par rapport à 2016, soit tous les vendredis matins :

#### Trajet aller :

08h55	Collonge-Chantemerle
08h56	Collonge-Veraye
08h57	Veytaux-Place du Village
09h02	Montreux-Place du Marché

#### Trajet retour :

11h10	Montreux-Place du Marché
11h16	Collonge-Chantemerle
11h18	Collonge-Veraye
11h20	Veytaux-Place du Village

Le prix de la course reste également inchangé, soit CHF 3.00 (CHF 2.20 avec le demi-tarif CFF).

Le montant de la course, facturé par les VMCV est resté stable, soit CHF 138.00/course/semaine HT (hors taxe).

	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Nombre d'utilisateurs total	424	367	310
Nb d'utilisateurs pour trajet « aller »	185	162	128
Nb d'utilisateurs pour trajet « retour »	239	205	182
Coût par utilisateur en CHF	18.28	21.12	24.64
Solde TTC à charge de la Commune en CHF	3'875.04	3'875.04	3'818.88

### - Cartes journalières CFF

Sur la base de la convention signée le 14 décembre 2012 avec la Commune de Montreux, la Commune de Veytaux met à disposition de ses habitants des cartes journalières vendues par Montreux-Vevey Tourisme. Les frais d'acquisition et de gestion administrative des cinq cartes journalières sont pris en charge par les Communes de Veytaux pour 1/5<sup>ème</sup> et Montreux pour 4/5<sup>ème</sup>.

En 2017, la participation à perte pour la Commune de Veytaux s'élève à CHF 1'793.40, contre CHF 1'134.00 en 2016. Cela représente entre le 1/5<sup>ème</sup> des cartes invendues sur la totalité des cartes mises à disposition pour Montreux et Veytaux.



## - **Etude de fusion des transports publics VMCV et Transports Montreux-Vevey-Riviera (MVR)**

Le projet de fusion (débuté en 2013) des entreprises Montreux-Vevey-Riviera Transports SA (transports par rail) et VMCV SA (transports par route) peine à avancer.

Une plate-forme, formée de politiques et d'actionnaires, a été créée pour que la communication puisse circuler entre les différents partenaires. Le but est d'établir un schéma des transports publics régionaux, qui sera en lien avec les projets d'Agglomération Rivelac, et d'avancer sur la réflexion du projet de fusion entre les MVR (Transports Montreux-Vevey-Riviera SA) et VMCV SA.

## - **Semaine européenne de la mobilité**

A l'instar des années précédentes, notre Commune a participé à la semaine européenne de la mobilité qui s'est déroulée du 16 au 22 septembre 2017. A cette occasion, le Canton de Vaud et de nombreuses Communes partenaires sensibilisent les personnes à la mobilité durable : promotion des transports publics, de la marche, du vélo ou encore du covoiturage.

## **8. ECOLES – INSTRUCTION PUBLIQUE**

### **8.1 Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est**

Dans le Canton de Vaud, l'école obligatoire se déroule sur onze années d'études partagées en deux degrés : le degré primaire et le degré secondaire I. Le degré primaire dure huit années partagées en deux cycles de 4 ans, nommés premier cycle primaire (cycle 1) et deuxième cycle primaire (cycle 2). Le degré secondaire I (cycle 3), d'une durée de 3 ans, aboutit à un certificat de fin d'études marquant l'achèvement de la scolarité obligatoire. Conformément à la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), les enfants font leur entrée à l'école obligatoire à l'âge de 4 ans révolus au 31 juillet.

Le fonctionnement pédagogique et organisationnel de l'école vaudoise en matière d'enseignement, de grille-horaire ou de programme scolaire est placé sous la responsabilité cantonale via le Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC). Seules les activités extra-scolaires (activités culturelles ou sportives, camps par exemple), l'encadrement en dehors des cours (devoirs surveillés, restaurant ou accueil de midi) et la logistique (gestion des bâtiments, transports des élèves) sont de compétence communale. Ce rapport ne présentera donc que les tâches relevant de la responsabilité des Communes.

## - **Répartition des élèves de Veytaux**

Les élèves de 1P et 2P sont accueillis au collège de Veytaux en 1 seule classe, dédoublée avec assistanat. Cette classe est composée de 26 élèves (13 sont de Veytaux et 13 de Territet).

De plus, 65 élèves, à savoir 45 dans le cycle primaire et 20 dans le degré secondaire, sont enclassés au sein des collèges Gare 33, Etraz et de Collonge.

Il est à relever qu'une classe officielle de l'enseignement spécialisé (OES) au collège d'Etraz accueille un élève de notre Commune.

## - **Direction et secrétariat**

Le Directeur, les enseignants et le personnel administratif (sauf les apprentis) sont des employés cantonaux. Le personnel est composé comme suit :

- 1 Directeur (1 ETP) ;
- 6 Doyens (2.6 ETP cantonal + 0,1 ETP communal lié à la convention) ;
- 4 Employées d'administration (2.6 ETP cantonal + 0,1 ETP communal lié à la convention) ;
- 2 Apprentis
- 1 stagiaire MPC



## - Transports scolaires

Le déplacement des élèves, de leur domicile à l'école, est assuré, pour ceux qui les utilisent, par les entreprises de transports publics et par le service communal du bus scolaire pour ceux qui habitent des lieux éloignés et mal desservis par les transports publics.

33 abonnements ont été délivrés à des élèves de Veytaux.

Des transports sont également organisés pour les activités sportives au stade de la Saussaz, à la piscine de la Maladaire et pour les leçons de gymnastique au Pierrier.

Les élèves, fréquentant la classe officielle de l'enseignement spécialisé, sont transportés en taxis privés de leur domicile au collège d'Etraz et retour. Le coût du transport est pris en charge par le SESAF (Service de l'enseignement spécialisé et d'appui à la formation).

## - Restaurant scolaire et accueil de midi

Un restaurant scolaire au collège Gare 33 offre, dès le cycle 7P, des repas chauds et équilibrés aux élèves qui n'ont pas la possibilité de rentrer à leur domicile à midi en raison :

- de l'inadéquation des horaires des transports publics avec ceux de l'école (ils bénéficient alors d'un tarif réduit) ou
- de l'impossibilité des familles de les accueillir.

Au primaire pour les élèves de 1 à 6P, notre APEMS (Accueil Pour Ecoliers en Milieu Scolaire) permet de répondre aux besoins des familles dont les parents travaillent.

## - Devoirs surveillés

A l'issue des repas (pour le secondaire), les élèves sont pris en charge par une structure de devoirs surveillés. Les écoliers, ne prenant pas le repas de midi au restaurant scolaire, bénéficient également de cette prestation qui est répétée en fin de journée scolaire pour ceux qui en ont besoin, particulièrement pour les élèves du primaire.

## - Journées de ski

Réservées aux classes de 5P et 6P, les journées de ski, organisées aux Rochers-de-Naye sur deux jours, permettent aux élèves de se préparer aux camps d'une semaine auxquels ils participeront. Quinze classes en ont bénéficié. Le prix revient moyen par élève et par jour s'élève à environ CHF 80.00.

La participation des parents est de CHF 40.00 pour les deux jours, le solde étant pris en charge par la Commune.

## - Camps

<ul style="list-style-type: none"><li>- 18 classes du primaire ont participé à un camp d'automne ou d'été à Leysin, au chalet de la Commune « Les Esserts ».</li><li>- 4 classes du secondaire et 9 classes du primaire ont participé à un camp de ski à Leysin ou Champéry (Jolimont).</li><li>- Deux journées pour les 11S et 12R ont eu lieu dans les stations des Alpes vaudoises.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Toutes les classes de 7P, 8P et 9S HarmoS ont participé à un camp de ski à Leysin / Diablerets / Bretaye / Marchairuz.</li><li>- 3 classes de 9<sup>ème</sup> année ont participé en automne à un camp multi-sportif à Fiesch (VS) conformément à la nouvelle organisation et à la nouvelle planification des camps mises en place en 2016.</li></ul>
--	---

Les activités sportives d'un camp d'hiver sont placées sous la responsabilité d'un chef sportif (maître EPH) secondé par une équipe de moniteurs engagés par la Commune.



## - Après-midis sportifs et joutes

Des après-midis sportifs permettent aux élèves de pratiquer des disciplines sportives différentes, notamment la course d'orientation, l'athlétisme, le triathlon, ainsi que des sports d'équipe comme le volley, le basket, le foot en salle, etc.

Tous les élèves de 7P passent un test de natation, dont le résultat permet d'établir la liste des enfants astreints aux cours d'appui de natation.

## - Activités culturelles

Différents spectacles et diverses activités sont proposés aux élèves, soit à l'initiative de la direction, soit à celle des enseignants. Ces activités se font en collaboration étroite avec des partenaires culturels locaux, le « Montreux Comedy Festival », par exemple, ou extérieurs.

Les élèves visitent des expositions, assistent à des spectacles ou participent à des conférences. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive et ne donne qu'un aperçu de ce qui a été mis en place.

<p>Selon leur âge, les élèves reçoivent une initiation à/au :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la musique, la peinture, le théâtre, la sculpture (pour les classes de 1P à 6P) et plus spécifiquement :</li><li>- la peinture (7P) ;</li><li>- la musique classique (8P) ;</li><li>- le cinéma (9S) ;</li><li>- le théâtre (10S) ;</li><li>- la musique du monde (11S).</li></ul> <p>De plus, selon leur degré, ils ont pu assister, entre autres, aux spectacles «La boîte à Images », « E <i>Pericoloso</i> Sporgersi » participer à une visite à la Fondation de l'Hermitage à Lausanne, assister au concert « Le Carnaval des animaux » à l'Auditorium Stravinski, visiter le musée « Chaplin's World », assister au spectacle des Mummenschanz ou découvrir un film à thème au cinéma Hollywood, pour ne citer que les principaux événements.</p>	<p>Différentes activités ont eu lieu en 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Activités PAM (Prévention des Accidents par Morsures de chien) (3P &amp; DEP).</li><li>- Visites d'EMS de Montreux (1P – 2P).</li><li>- Séance cinéma : « COCO » (11H – 12H).</li><li>- Séance cinéma : « Le Petit Nicolas » (9H – 10H).</li><li>- Séance cinéma : « Paddington 2 » (5P-6P-7P-8P).</li><li>- Spectacle « La Dame en Vert ? » (1P – 4P).</li><li>- Spectacle « Montreux Ton Talent ».</li><li>- Spectacle Germanofolies « Florian Franke » (11H – 12H).</li><li>- Exposition Montreux Art Gallery (DEP).</li><li>- Visite de la SATOM (1P – 6P).</li></ul>
---	--

## - Education sexuelle

Des cours ont été dispensés aux élèves des classes de 3P, 4P, 6P, 8P, 10S et 11S à raison de deux séances. Ils ont été donnés par les animatrices du Centre médico-social Profa.

## - Education routière

Le programme de l'éducation routière a été donné à toutes les classes enfantines (2 périodes) et de 3P et 4P (1 période), ainsi qu'aux classes de 8P. De même, les classes secondaires, de la 9S (1 période) à la 11S (2 périodes), en ont bénéficié.

Pour les classes de 7P, c'est le traditionnel « jardin de la circulation » qui a eu lieu dans les sous-sols du 2m2c.



### - **Prévention des délits**

Les spécialistes de Police Riviera, mandatés par le Canton, sont intervenus dans les classes de 8P, à raison d'une période, pour aborder la prévention des délits.

### - **Conseillère Ecole-Famille**

Les problématiques soulevées sont les mêmes que les années précédentes (élèves en souffrance dans leur milieu scolaire et familial). Ces demandes proviennent essentiellement des directions d'établissement, des enseignants, des infirmières scolaires et des Services de Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire (PPLS), mais aussi d'autres services de la région de manière de plus en plus large (SPJ, Appartenances, CSP, etc.). Dès la rentrée scolaire du mois d'août 2016, le poste de conseillère sociale école-famille a été augmenté. Chaque établissement dispose ainsi de sa conseillère. Ce changement d'organisation permet de proposer des suivis plus approfondis et réguliers aux familles en leur offrant un service de qualité. Les familles bénéficient alors d'un soutien continu et performant. La conseillère rattachée à Montreux-Est a donné sa démission pour la fin 2017.

### - **Service de Santé Scolaire**

Le service de santé scolaire est assuré par deux infirmières, à temps partiel, en collaboration avec un médecin scolaire.

### - **Service dentaire scolaire**

Les visites de dépistage des caries ont été effectuées par les médecins-dentistes de la place, qui ont passé une convention avec la Commune de Montreux. Des médecins-dentistes de Villeneuve ont également signé cette convention. Ils pratiquent le tarif dentaire scolaire pour les enfants de Montreux, mais ne procèdent pas aux visites de dépistage des caries.

Tous les élèves des classes primaires et secondaires ont été contrôlés. Ils ont été convoqués à la clinique dentaire du cabinet de Rambert, à Clarens ou à celui du collège d'Etraz, à Montreux.

Selon le règlement, les traitements dentaires au bénéfice d'un subside communal doivent être effectués par un médecin-dentiste signataire de la convention avec la Commune de Montreux et les traitements orthodontiques doivent être suivis chez un spécialiste en orthodontie.

Les heures consacrées au dépistage sont comptabilisées et évaluées en points, selon les indications de la Société Suisse d'Odontostomatologie. La valeur du point est de CHF 3.10. Une matinée représente 368 points.

36 (38 en 2016) matinées ont été consacrées au dépistage des caries. Un médecin-dentiste examine trois à quatre classes par matinée. Coût du dépistage : CHF 41'068,80 (43'350,40 en 2016).

## **8.2 APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire) de Veytaux**

L'APEMS accueille les élèves des collèges de Veytaux et de Collonge de 12h00 à 14h00, 4 jours par semaine. La Commune de Montreux assure la complète gestion de ce service. Néanmoins, la Commune de Veytaux, ayant décidé de maintenir le prix du repas à CHF 12.50/jour par enfant, rembourse la différence aux parents veytausiens, sur présentation des récépissés de paiement.

Sur l'année 2017, la fréquentation de l'APEMS a été de 35% par les écoliers veytausiens et de 65% par les écoliers Montreusiens, représentant ainsi 2'749 repas en 2017 contre 2'585 en 2016.

Par ailleurs, un accueil provisoire de 07h00 à 08h30 et de 15h45 à 18h00 est proposé depuis la rentrée scolaire 2017-2018, dans l'attente de nouvelles accueillantes en milieu familial sur Territet/Veytaux et/ou la construction d'un bâtiment multi-générationnel à Veytaux.





### **8.3 REME (Réseau Enfance Montreux & Environs)**

Font partie du réseau les Communes de Montreux, Veytaux, la Fondation d'Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs (FACEME), la Structure d'accueil familial de jour et les Jardins d'enfants de Montreux. Ces deux dernières entités étant entièrement de compétence communale.

Le REME bénéficie des subventions annuelles de la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE) et des Communes de Montreux et de Veytaux, basées sur les données budgétaires de chaque structure et les objectifs annuels de développement du réseau. 13 enfants de Veytaux ont été accueillis dans des structures d'accueil préscolaire, ce qui représente 20'844 heures de garde effectuées.

La structure de coordination d'accueil familial de jour de Montreux et Veytaux compte entre autres 1 accueillante en milieu familial (AMF) à Veytaux et 6 à Territet à fin 2017. 19 enfants de Veytaux ont été placés en accueil familial de jour, ce qui représente 21'569 heures de garde effectuées.

### **8.4 CET (Conseil d'Etablissement)**

Le Conseil d'établissement (CET) a été formé au moment de la disparition des commissions scolaires, pour créer une nouvelle interface indispensable à l'insertion de l'école dans la vie locale. Dans cette perspective, le CET veille à favoriser l'échange d'informations et de propositions entre les autorités locales, la population, les parents, les élèves, les enseignants et le Conseil de direction.

En outre, il permet une collaboration étroite avec le Conseil de direction dans les domaines relevant de la compétence des Communes, en particulier pour la mise en œuvre de décisions touchant à la vie de l'établissement.

#### **- Rôle du Conseil d'Etablissement**

Régi par la Loi sur l'Enseignement Obligatoire (LEO) et un règlement spécifique, l'un des rôles essentiels du CET est d'appuyer la direction, les enseignants et les autorités dans l'accomplissement de leur mission. Dans cette perspective, il favorise l'échange d'informations et de propositions entre les différents partenaires concernés.

Il peut notamment proposer des mesures en matière de prestations communales, comme les transports, les réfectoires ou l'accueil des écoliers, les devoirs surveillés. Il peut également se prononcer sur les programmes d'activités culturelles et sportives, ou donner un avis quant aux projets de constructions ou transformations de locaux scolaires.

#### **- Composition du Conseil d'Etablissement Montreux-Veytaux**

Représentantes des autorités communales de Veytaux

- Mme Christine CHEVALLEY, Syndique de Veytaux, en charge des écoles, vice-Présidente
- Mme Viviane SCHWEIZER-RONNERSTRÖM, Conseillère communale à Veytaux

Ce Conseil est également composé de :

- représentants des autorités communales de Montreux ;
- représentants des parents d'élèves fréquentant les établissements ;
- représentants des professionnels actifs au sein des établissements ;
- représentants des milieux et organisations concernés par la vie des établissements.

Le CET s'est réuni à deux reprises en 2017. Les plans de mobilité scolaire (PMS) pour les collèges de Vernex et de Chernex, ainsi que des recommandations pour le collège Gare 33 ont été finalisés. Le groupe des parents a présenté à six reprises ses activités aux parents des élèves des établissements scolaires montreusiens.

Le CET a également traité diverses problématiques en lien avec la vie scolaire locale.





## 9. PREVOYANCE ET AIDES SOCIALES

### - **ASANTE SANA – Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois**

Cette Association a pour mission de fournir des prestations d'aide et de soins à domicile sur le lieu de résidence du client (assistance à domicile), lorsque son état de santé lui fait vivre une situation de dépendance durable ou qu'il a besoin d'un appui momentané.

Elle a été créée en janvier 2010, suite au regroupement sous la même entité des deux Associations existantes du Chablais et de Riviera-Pays-d'Enhaut. Asante Sana gère 9 Centres médicaux sociaux (CMS), l'Equipe Mobile de Retour à Domicile, le Groupe Infirmières Petite Enfance, ainsi que le bureau des Transports pour Personnes à Mobilité Réduite (TMRE). Notre Commune est desservie par le CMS de Montreux.

Les CMS évaluent les besoins des clients et assurent à domicile les soins infirmiers nécessaires, par exemple :

- contrôle de santé, prise de tension, prise de sang, glycémie ;
- injections, pansements ;
- gestion des médicaments ;
- suivi de symptômes de santé mentale, tels que des troubles de la mémoire ou des symptômes dépressifs ;
- soins palliatifs (identification et traitement de la douleur), accompagnement en fin de vie ;
- soins techniquement complexes (chimiothérapie, dialyse péritonéale, etc.) ;
- conseils de santé et instruction.

Le bassin de population couvert par Asante Sana a augmenté de 1.4% par rapport à 2016. Le nombre de clients à fin 2017 se montait à 5'596, ce qui représente une augmentation de 2.5% par rapport à l'année 2016. Les collaborateurs-trices de l'Association accompagnent chaque mois plus de 2'900 clients, ce qui correspond à 42'772 visites mensuelles.

### - **Service d'aide familiale de Montreux-Veytaux**

Ce service assure la livraison des repas à domicile qui sont unanimement appréciés. Cette prestation contribue au maintien à domicile des bénéficiaires. En 2017, 24'044 repas ont été livrés à 1'617 clients.

### - **Entraide montreuusienne**

Active depuis plus d'un demi-siècle, l'Entraide montreuusienne propose aux habitants de Montreux et Veytaux des transports à but médical aux personnes qui ont besoin d'aide pour se déplacer. Les transports sont assurés par des bénévoles, avec leur voiture privée. Ils reçoivent un défraiement et sont en outre couverts par une assurance RC.



## - **Course des Aînés**

Le mercredi 14 juin 2017, 30 aînés, accompagnés de Madame Christine Chevalley, Syndique, et Mesdames Fabienne Curchod et Rime Hadish, respectivement collaboratrice administrative et apprentie, ont pris le car pour se rendre à Aoste. Une première halte à Saint-Marcel nous a permis de visiter une distillerie et une fabrique de jambon cru, tout en ayant le plaisir de déguster des produits typiques.



Après le repas de midi à Aoste, nos aînés ont terminé leur sortie par une visite du centre de la ville. A l'instar des années précédentes, la journée s'est très bien déroulée, dans la joie et la bonne humeur. Il est à relever que cette sortie, tout comme la Fête de Noël, sont des moments d'échanges très appréciés par tous les participants.

## - **Nonagénaires**

Madame Christine Chevalley, Syndique, et Madame Fabienne Curchod, collaboratrice administrative, ont eu le plaisir de fêter les nonagénaires suivants :

- Madame Agathe Perroud
- Madame Renée Taroni-Buy
- Monsieur Henri Müller

Elles leur ont transmis les vœux les plus chaleureux des autorités pour ce très bel anniversaire et n'ont pas manqué de leur souhaiter une excellente santé pour les années à venir.

## - **Halte-Jeux « Le Toboggan »**

La halte-jeux de Veytaux accueille les enfants dès 30 mois, trois jours par semaine, les mardis, jeudis et vendredis, de 8h45 à 11h45. Cette structure est purement communale, les horaires d'ouverture ne lui permettant pas de faire partie du Réseau Enfance Montreux et Environs (REME) ; elle ne dépend donc pas de la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE). Il est à relever que cet accueil répond à un réel besoin, notamment en cas de dépannage. Durant l'année 2017, 13 enfants ont bénéficié de cette structure.

Chaque année, au Marché aux fleurs de Veytaux, cette structure tient un stand de pâtisseries gracieusement fournies par les parents, et propose également des saucisses grillées. Le bénéfice de cette journée permet de financer diverses activités tout au long de l'année.

## **10. PARCS ET JARDINS – SERVICES INDUSTRIELS ET ASSAINISSEMENT**

### **10.1 Service de voirie, parcs et jardins**

#### - **Organisation du service**

Suite aux engagements de deux collaboratrices féminines, de nouveaux vestiaires ont été aménagés en février/mars dans l'abri PCi du bâtiment communal (collège). Les travaux de menuiserie, chauffage et sanitaire ont été exécutés par les collaborateurs des forêts et de la voirie. Des vestiaires et WC séparés ont été créés, et une douche a été posée. Le local cuisine existant fait office de local de pause pour l'équipe.



## - **Equipe communale**

Le service a employé pendant une semaine une jeune fille en job d'été.

Des cours, stages, formations, visites ont ponctué l'année.

Monsieur Albin Masson, Chef du service, a participé à la journée technique de l'ARCV (Association Romande des Chefs de Voirie), ainsi qu'à l'assemblée générale à Vevey de l'Union Suisse des Parcs et Promenades. Il a aussi suivi au CEP, dans le cadre des formations pratiques pour l'action publique, un cours sur : « apprendre le leadership et la prise de décision ».

## - **Voirie**

### **Travaux courants**

Nettoyage des trottoirs et des routes, des WC publics, des fontaines, vidage des poubelles publiques fauchage des talus et parcelles, entretien des chables et dépotoirs, des bancs publics, le déneigement et le salage. Ces derniers ont été importants en 2017 avec des chutes de neige se prolongeant jusqu'à début mai et pour reprendre déjà début novembre à Sonchaux.

## - **Espaces verts**

### **Travaux courants**

Entretien et plantation de massifs de fleurs et arbustes, bacs, pelouses, haies et arbres. L'année a été marquée par une météo capricieuse. Se sont succédé des périodes de neige importantes, de chaud et sécheresse, de gel tardif, de vents tempétueux mettant ainsi la végétation à rude épreuve.

### **Evénements ou implications particulières**

Pour des raisons de sécurité, les deux peupliers, situés à l'embouchure de la Veraye, ont été abattus. Cette coupe a été réalisée en collaboration avec la Commune de Montreux, pour que ces arbres soient abattus simultanément. Deux nouveaux arbres ont été replantés de chaque côté du pont.

Quelques bacs à fleurs ont été supprimés, pour répondre aux mesures d'économies imposées au service.



## **10.2 Cours d'eau et fontaines**

### - **La Céphise**

Le nettoyage du lit du ruisseau se fait en alternance avec la Commune de Villeneuve, ces travaux d'entretien ont été réalisés par la Commune de Veytaux en 2017.



### 10.3 Cimetière

#### Événements ou implications particulières

Pour réduire les travaux de désherbage, le gravier autour des tombes a été remplacé par du gazon.



Une année après la restauration de la pergola, les rosiers grimpants ont repris leurs droits.



La clôture le long du chemin du Scex a été remplacée par une barrière en fer forgé. Montée, installée et peinte par l'équipe de voirie

#### Travaux courants

Creuse de tombes et inhumations, entretien et/ou plantation des tombes sous contrat, gestion administrative et entretien général du cimetière.

### 10.4 Vigne communale

Sous la direction de notre vigneron-tâcheron, l'équipe de la voirie et espaces verts a procédé aux divers travaux d'entretien de la vigne (taille, palissage, ébourgeonnage, effeuilles, cisailage, traitements). La récolte a produit 330 kg de raisin sondés à 95° Oechsle.



## 10.5 Gestion des déchets

Le chef du service de la voirie et des espaces verts a participé, en collaboration avec les Communes de Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey à l'élaboration du MEMODéchets. En effet, notre village s'est associé avec ces villes pour organiser un ramassage unifié des déchets à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette organisation permettra de rationaliser le ramassage des déchets, dont le coût global devrait être réduit. De plus, une brigade de propreté, formée de 5 personnes, a été mise en place et sera opérationnelle dès janvier 2018. En cas d'infraction, il appartiendra à la Commune de Veytaux de dénoncer ses contrevenants, sur la base de dossiers préparés par ladite brigade.



### Quelques quantités

Types de déchets	Quantités	Kg p/hab	Traitement	Transporteur
Ordures ménagères	108.81 to	125.06 kg	SATOM, Monthey	Commune de Montreux
Objets encombrants	21.73 to	24.98 kg	SATOM, Monthey	Commune de Montreux
Déchets compostables	72.93 to	83.83 kg	SATOM, Monthey	Chevalley Transports
Papier + carton	73.28 to	84.23 kg	RETRIPA, Crissier	Commune de Montreux
Verre mélangé	24.38 to	28.02 kg	VALORMAT, Villeneuve	Chevalley Transports
Ferraille	9.62 to	11.06 kg	Birchler, Villeneuve	Commune de Montreux
Huiles usées	505 lt	0.58 lt	SIGE	Commune de Montreux

Comme dans toutes les Communes, le tri des déchets est bien compris et suivi par la grande majorité de la population, à l'exception de quelques personnes, habitantes ou non de la Commune, qui s'évertuent à ne pas respecter les directives importantes dictées pour le bien de notre planète. Ainsi, le polystyrène et quelques autres déchets sont facilement déposés dans le container papiers/cartons, quelques sacs noirs et déchets en vrac sont mélangés aux sacs blancs taxés, des sacs plastiques et autres détritiques sont déposés dans la benne des déchets verts, les poubelles publiques sont encombrées de déchets ménagers, etc... Mais nous espérons pouvoir encore réduire ces quelques difficultés.



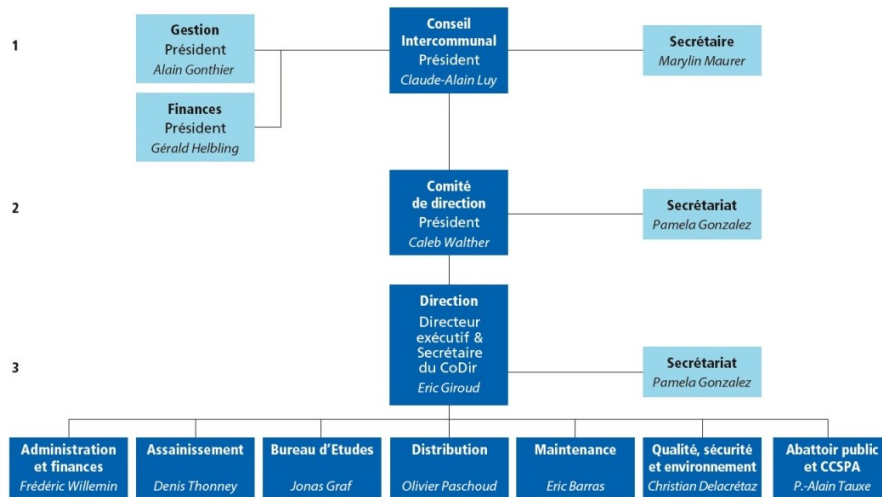


## 10.6 Services industriels

### Service Intercommunal de Gestion (SIGE)

(Tiré du rapport de gestion du SIGE. Ce dernier peut être consulté sur le site <http://www.sige.ch/>)

#### - Structure opérationnelle du SIGE au 01.07.2017



1. Organe délibérant 2. Organe exécutif 3. Direction et unités du service

#### - Comité de direction

Le Comité de direction s'est réuni 11 fois en 2017 pour traiter notamment 27 demandes de crédit pour un montant total de CHF 2'815'500.00.

Le SIGE a non seulement poursuivi des travaux de fond sur une partie des ouvrages indispensables au maintien de la valeur des différents réseaux, mais a également continué de développer des solutions techniques innovantes dans bon nombre de domaines d'activités propres au service.

L'équipe de maintenance, associée à son informaticien, et avec l'aide d'entreprises locales, ont procédé à des mises à jour importantes sur les réseaux informatiques afin de gagner en vitesse et en qualité.

Le SIGE a installé un nouveau système performant qui répond non seulement aux exigences comptables, mais surtout aux attentes des abonnés, avec notamment la mise en place d'un portail Internet qui sera opérationnel dès le printemps 2018.

Une étape importante sous bien des aspects a été franchie. En effet, le fameux Plan Directeur de la Distribution de l'Eau a été finalisé et a obtenu un préavis favorable de la part des autorités cantonales. Il reste encore le volet concept d'approvisionnement en temps de Crise (AEC) afin de boucler le dossier et le soumettre au vote du Conseil intercommunal. Pour rappel, ce plan est un des maillons les plus importants dans l'organisation du SIGE puisqu'il permet de planifier les projets à venir, et donc les investissements, sur les vingt prochaines années.

Concernant le volet assainissement et parmi les nombreux travaux réalisés, notons la rénovation de la station de pompage de Chillon située dans l'enceinte même du château. Des moyens performants de télégestion ont été également ajoutés durant ces travaux qui ont demandé une planification très précise.

L'abattoir de Clarens n'a pas été en reste avec la mise en place d'un dégrilleur spécifique afin de réduire l'impact environnemental durant le nettoyage des camions livreurs sur le site. La situation de l'abattoir de Cheseaux-sur-Lausanne a permis à nos équipes de faire valoir le savoir-faire du SIGE en la matière, ainsi Bell fera abattre une partie de ses bêtes à Clarens.



Réalisés par l'association suisse pour le Système de Qualité et de Management (SQS), les audits de suivi des 19 et 20 juin 2017 pour les normes ISO 9'001, 14'001, et OH SAS 18'001 ont confirmé les bonnes pratiques du SIGE pour l'ensemble du système de Management. Il est à relever l'excellente performance des équipes de l'abattoir de Clarens qui ont réussi un sans-faute lors de l'audit de recertification selon la norme particulièrement contraignante sur les denrées alimentaires, ISO 22'000. Toutes les certifications ont ainsi été reconduites.

#### - **Conseil Intercommunal**

<u>Délégation</u>	<u>Membres</u>	<u>Suppléants</u>
Fixe	M. Arnaud REY LESCURE	M. Philippe ANDLER
Variable	Mme Aline SANDMEYER M. Jean-Luc PUENZIEUX	Mme Diana HOLLAND Mme Francine JORDAN
Bureau pour 2017	<u>Présidence</u> M. Claude-Alain LUY (La Tour-de-Peilz)	<u>Vice-présidence</u> M. Jean-Jacques BURGI (Vevey)

Le Conseil intercommunal s'est réuni à quatre reprises durant l'année 2017.

Lors de la séance du **4 mai 2017**, le Président en vigueur annonce qu'un document de gouvernance, servant de guide de travail aux Bureaux futurs, a été établi et entrera en vigueur au 1er juillet 2017.

Au vu de la séance du **22 juin 2017**, le Comité de Direction a transmis aux membres du Conseil intercommunal une communication intitulée « Gestion des intérêts négatifs ». De plus, le Conseil intercommunal a adopté deux préavis : 17/01 relatif aux comptes et au rapport de gestion 2016 et 17/02 relatif à la réalisation du projet TurBeau conduites : Jor – Les Avants-Bignièrès à Montreux.

Le **31 août 2017**, M. Claude-Alain Luy, Commune de La Tour-de-Peilz, a pris la présidence du Conseil intercommunal pour l'année 2017-2018. Le Conseil intercommunal a également adopté le préavis 17/03 relatif à la réalisation du projet Turbeau : usine ultrafiltration réservoir et adaptation d'ouvrages voisins aux Avants.

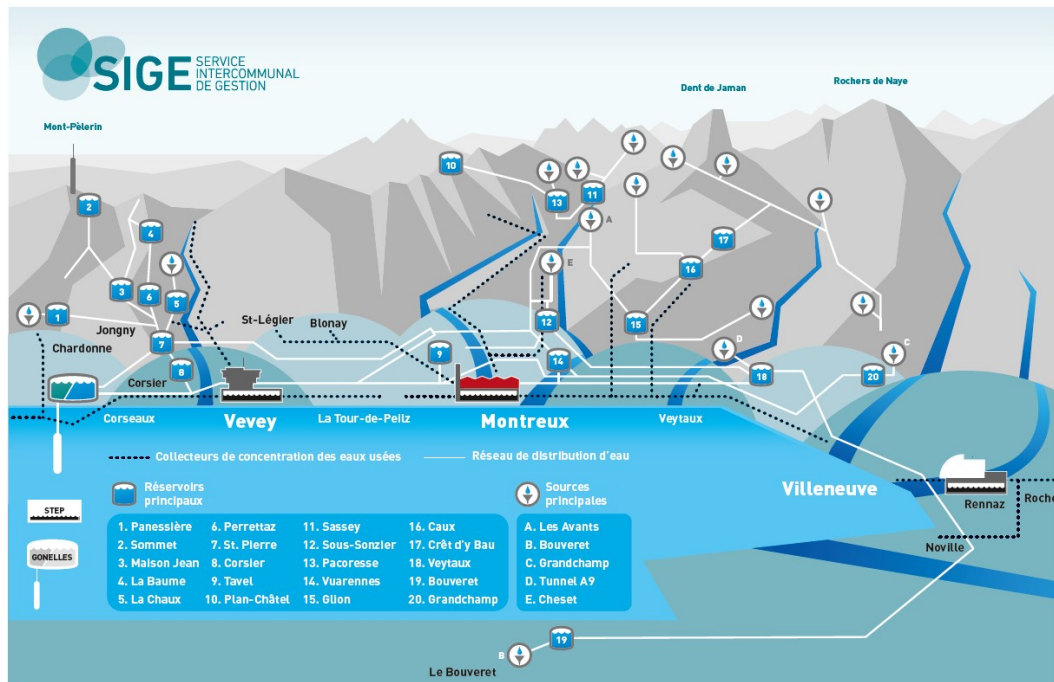
Le **7 décembre 2017**, les interpellations suivantes ont été déposées : « Plus de glyphosate dans notre eau potable ? » et « Le futur hôpital Riviera Chablais va-t-il soigner ses eaux troubles ? ». Le Conseil intercommunal a approuvé le préavis 17/04 relatif au budget 2018 du SIGE. Un projet rédigé a été proposé suite à l'acceptation des conclusions du préavis 17/04, dans le but de conserver une traçabilité des travaux qui vont se réaliser avec le projet TurBeau. Le Comité de Direction a apporté, lors de la séance, des réponses aux questions posées dans le cadre du projet d'usine d'ultrafiltration sur les conséquences et les montants prévus pour la protection des narcisses

#### - **Le SIGE**

- fournit et distribue de l'eau de boisson et l'eau nécessaire à la défense incendie aux Communes de Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, La Tour-de-Peilz, Montreux, Port-Valais, Vevey et Veytaux ;
- fournit à des tiers, publics ou privés, l'eau de boisson par contrat de droit administratif ou privé ;
- traite les eaux usées des Communes membres du SIGE et d'associations de Communes (Villeneuve, Rennaz, Chessel, Noville et Roche, Communes regroupées au sein d'EPUDEHL. Puidoux, Rivaz, St-Saphorin et Chexbres, Communes regroupées au sein de l'ACPRS ainsi que la Commune de Châtel-St-Denis) ;
- exploite l'Abattoir public de Clarens, ainsi qu'un centre de collecte des sous-produits animaux (CCSPA) ;



- assure pour le compte des communes l'exécution de tâches spéciales telles que le nettoyage du lac et le contrôle des citernes, et remplit la fonction de centre de collecte des déchets spéciaux ménagers.



### En chiffres, la distribution de l'eau potable, ce sont

- 9.2 mios m<sup>3</sup> livrés en 2017 ;
- 6.3 mios de m<sup>3</sup> consommés par les ménages et l'industrie ;
- 71'990 habitants desservis par l'eau du service ;
- près de 40 paramètres de qualité de l'eau potable déterminés en moyenne chaque jour de l'année.

### Mais aussi

- 29 sources en service et plus de 3 km de galeries de captage ;
- 356 km de canalisations ;
- 30 réservoirs d'un volume total de 34'402 m<sup>3</sup> ;
- 19 stations de pompage ;
- plus de 3'300 vannes réseau (à l'extérieur des ouvrages).

### L'assainissement, ce sont

- 16 collecteurs soit 45.6 km sur le réseau de Montreux ;
- 23 collecteurs soit 31.2 km sur le réseau de Vevey ;
- 3 stations d'épuration ayant traité 12 mios de m<sup>3</sup> d'eaux usées ;
- 19 stations de pompage, 5 stations de relevage ;
- une production de 1.7 mios Nm<sup>3</sup> de biogaz.

### L'abattoir, ce sont

- plus de 1'900 tonnes de viande préparée à Clarens;
- plus de 29'000 animaux abattus ;
- près de 139 tonnes de sous-produits animaux traités par le centre de collecte des déchets et sous-produits animaux.





## **Valorisation environnementale**

En matière environnementale, l'année 2017 a été marquée par le renouvellement de la certification du SIGE selon la norme ISO 14'001 (Management environnemental). Le SIGE a ainsi pu démontrer son engagement constant en la matière.

En 2017, la consommation électrique globale du SIGE se monte à 8'516'590 kWh, en légère augmentation de 5.3% par rapport à l'année précédente.

## **Biogaz**

En matière d'énergies renouvelables au sein du SIGE, la production de biogaz issue du processus de digestion des boues d'épuration est prépondérante.

Pour rappel, le biogaz produit est injecté dans le réseau de gaz naturel après traitement. Ce dernier point, entièrement géré par le distributeur de gaz (Holdigaz), nécessite des installations spécifiques afin que le biogaz produit puisse atteindre une qualité égale à celle du gaz naturel.

## **Energie photovoltaïque**

En 2017, la quantité d'énergie produite par le SIGE sur ses 3 sites (La Veyre, St-Pierre, Pierrier) équipés d'installations photovoltaïques, se monte à 268'352.7 kWh. Ceci équivaut approximativement à la consommation de 77 ménages.

Cette autoproduction d'énergie électrique représente en 2017 3.2% de la consommation d'électricité globale du SIGE. Cette proportion est supérieure à la part photovoltaïque dans la consommation électrique de la Suisse qui se situe proche de 3.0%.

## **Audit énergétique des grands consommateurs du SIGE**

Dans le cadre du programme cantonal 100 mios pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, un processus d'audit énergétique des grands consommateurs d'énergie (consommation d'électricité supérieure à 1GWh par an) au sein du SIGE avait été lancé en 2016. Ces audits visent à identifier les actions de performance énergétique à mettre en œuvre et l'impact de celles-ci sur les coûts ainsi que leur contribution aux objectifs stratégiques fixés par l'entreprise. Les sites de consommation concernés au sein du SIGE sont les 3 stations d'épuration des eaux (Aviron, Pierrier et Roche), de même que la station de pompage et de traitement d'eau du Lac des Gonelles.

La procédure d'audit passe tout d'abord par l'établissement de pré-diagnostics, ce qui a été réalisé au début 2017 pour les 4 sites concernés. Ceux-ci avaient notamment pour objectifs :

- d'apprécier de manière globale la situation énergétique du site et son management ;
- de fournir des préconisations en vue du diagnostic final (mise en place d'un suivi énergétique, mesures, documents) et des subventions cantonales disponibles.

Suite à cela, le site des Gonelles a été écarté de la suite de la procédure. En effet, cette station a été modernisée et rénovée en 2011, ce qui explique que les aspects énergétiques sont déjà bien maîtrisés.

Dès lors, seules les trois stations d'épuration sont retenues pour la suite de la procédure qui aboutira en 2018 à un audit énergétique final avec un catalogue de mesures.

Enfin on relèvera que ces audits énergétiques sont tout à fait en accord avec la politique en la matière du SIGE qui n'a pas attendu les conclusions des audits pour prendre des mesures. En effet, les aspects énergétiques sont une préoccupation constante du service qui a, en particulier, toujours cherché des possibilités d'agir sur les étapes gourmandes en électricité comme les pompes, l'aération de la biologie ou la déshydratation des boues d'épuration.



Ceci s'est traduit par exemple par le remplacement d'anciens moteurs par des plus modernes, nettement moins gourmands en électricité pour la même efficacité ou en modifiant les concepts de l'automatisation pour un fonctionnement plus économe des installations, etc.

En finalité ces audits énergétiques aideront à poursuivre sur la voie de l'économie d'énergie.

### **Unité d'assainissement – Rénovation de la STAP de Chillon**

En début d'année 2017, la STAP (Station de Pompage), propriété du SIGE, située dans l'enceinte même du château de Chillon a été entièrement assainie. Le volume existant a été utilisé pour créer une fosse de pompage plus petite mais optimisée en fonction des arrivées d'eaux usées. Le volume restant a été utilisé pour créer un local de pompage à sec facilitant l'entretien des pompes pour l'équipe d'exploitation et de maintenance. Une surveillance à distance a également été installée dans le cadre de cette rénovation.

### **- Unité abattoir public et CCSPA (Centre collecte produits sous-alimentaire)**

#### **Rapport sur le contrôle des viandes**

Durant l'année 2017, le service vétérinaire de l'abattoir de Clarens a procédé à l'examen de 29'509 animaux abattus, appartenant aux espèces bovines, porcines, ovines, caprines et équinnes, ainsi que quelques cerfs issus d'élevage de gibier. Cela représente une augmentation de 5% par rapport à 2016, essentiellement causée par une augmentation du nombre d'agneaux abattus (+ 15%), malgré une petite baisse au niveau des porcs et des bovins. Le tonnage, quant à lui, reste stable (+0.09%).

En 2017, 21 animaux ont été déclarés impropres à la consommation et éliminés via le Centre de Collecte des Sous-Produits Animaux (CCSPA). Il s'agissait de 7 porcins, 9 bovins et 5 ovins, ce qui représente un taux de 0.7 animaux pour mille abattages (0.6 en 2016).

#### **Protection des animaux**

En janvier 2017 a eu lieu un audit « Protection des animaux », organisé par l'Office Vétérinaire Fédéral (OSAV), accompagné par deux experts allemands mandatés par eux. L'objet de l'audit était l'étourdissement électrique des agneaux.

Il en est ressorti que, même si le centre était conforme aux prescriptions légales suisses dans sa façon de procéder, un étourdissement, légèrement insuffisant dans certains cas, ne pouvait être exclu. Des corrections techniques au niveau de l'appareil ainsi qu'un raccourcissement de l'intervalle temps étourdissement - saignée ont été préconisés.

#### **Assurance qualité**

En juin 2017 a eu lieu l'audit de re-certification ISO 22'000. Pour la première fois, l'audit s'est étalé sur deux jours. Aucune non-conformité n'a été mise en évidence et le certificat est donc prolongé de trois ans, sous réserve des audits de surveillance annuels.

### **10.7 Egouts**

#### **- Assainissement des eaux usées – Valeurs communales**

Au 31 décembre 2017, la valeur du collecteur à l'actif du bilan des comptes communaux s'élève à CHF 1.00. Conformément aux directives sur les financements spéciaux (recettes affectées), l'excédent des recettes de la section « 46 réseaux d'égouts, d'épuration » de CHF 48'354.67 a été attribué au fonds de réserve « 9280.46 réserve égouts », il s'élève à CHF 571'138.18 au 31 décembre 2017.



## - Entretien des canalisations

Un curage haute pression et une inspection télévisée des collecteurs d'eaux claires et usées ont eu lieu sur l'avenue de Chillon durant l'automne 2017. Ces interventions ont mis en évidence des problèmes sur ces réseaux. Des travaux de chemisage et de réhabilitation avec le système « brawoliner » seront entrepris pendant les travaux de réfection de la RC 780.

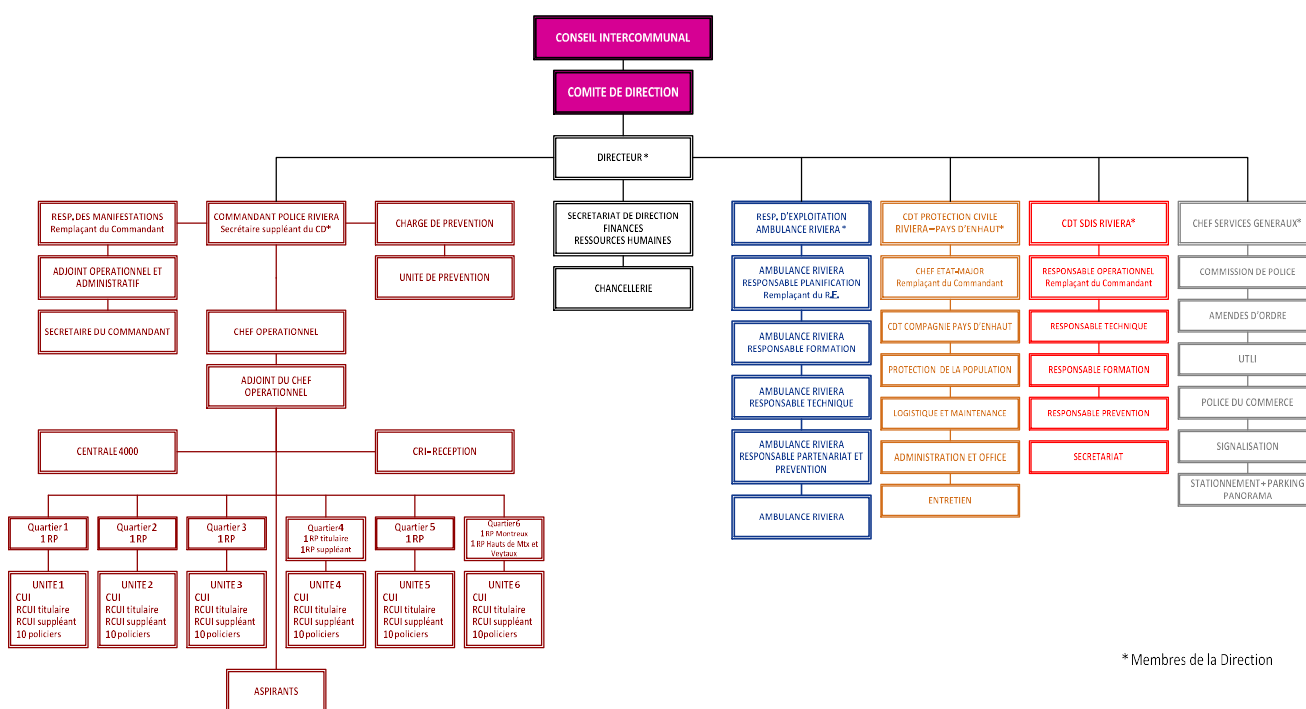
## 11. SECURITE

(Tiré du rapport de gestion de l'ASR. Ce dernier peut être consulté sur le site (<http://www.securite-riviera.ch>))

### 11.1 Association Sécurité Riviera (ASR)

A l'instar de l'année précédente pour Mme Aline SANDMEYER au SIGE, M. John GRANDCHAMP a été nommé à la Présidence du Conseil intercommunal de l'ASR (voir § 11.1.3)

#### 11.1.1 Organigramme au 31 décembre 2017



#### 11.1.2 Le Comité de direction

L'année 2017 a été marquée par quelques changements majeurs. Les nouvelles visions stratégiques qui ont été amorcées fin 2016, notamment à propos de la gouvernance de l'Association. C'est ainsi qu'il a été décidé de créer une Direction en lieu et place d'un Etat-Major et d'engager un Directeur pour succéder au Secrétaire général qui a pris sa retraite au 31 juillet 2017 avec la reconnaissance des Autorités.

M. Frédéric Pilloud a débuté ses fonctions à la Direction de l'Association le 1er juillet 2017. Dès son entrée en fonction, et en adéquation avec les réflexions du Comité de direction, certains axes de travail ont été mis en avant. Nous pouvons notamment mentionner la mise en place d'une nouvelle politique des ressources humaines qui s'est déclinée en mesures concrètes comme une directive sur le harcèlement et les conflits, une enquête sur le climat au travail, mais aussi sur des mesures qui se déploieront durant l'année 2018 comme une réflexion accompagnée par l'IDHEAP sur les réflexions RH.



Les premiers six mois du Directeur ont aussi été consacrés à une approche nouvelle, plus contemporaine, du management, ainsi qu'aux relations avec les partenaires et financeurs que sont les Communes. Des rencontres avec la Conférence des Syndics ont eu lieu, comme la visite à tous les organes exécutifs des Communes de la Riviera.

L'ASR placée sous un étendard sécuritaire unique, voulu par les autorités politiques à la fin des années 1990, montre au jour le jour, face à des éléments exogènes (lois, règlements, contexte géopolitique,...), qu'elle est une organisation vivante, qui doit être réactive, voire proactive. Au moment où certaines voix se font entendre sur les coûts de la sécurité dans notre région (ou plus exactement sur son mode de financement), d'autres régions du Canton et d'ailleurs en Suisse viennent se renseigner sur ce modèle mis en place en 2007 et qui, en matière de sécurité publique, fait totalement sens.

Le Comité de direction et la Direction font tout leur possible pour se positionner clairement sur des projets de lois et de financement, de manière à sauvegarder autant que possible les coûts qui nous sont imputés et l'autonomie de notre région.

Le Comité de direction a tenu 12 séances et validé 118 propositions en 2017, parmi lesquelles :

- le bilan de la réorganisation de Police Riviera et des réflexions menées en matière de gestion administrative des manifestations, ainsi que des mesures correctrices aux locaux visant à offrir un service efficace et de qualité à la population, tout en garantissant de bonnes conditions de travail pour les collaborateurs ;
- le texte du préavis No 03/2017 proposant une modification du Règlement intercommunal sur la vidéosurveillance de l'ASR et prévoyant la suppression de la contrainte du floutage des visages et immatriculations ;
- le texte de la communication relative au système de paiement du stationnement par smartphone ou internet ;
- la cohabitation du système alIPark® proposée par la société Novapark Monthey SA et de la solution ParkNow pour le paiement du stationnement sur le territoire de la Riviera ;
- la proposition de l'Etat-Major de Police pour autoriser l'achat d'un poste de police mobile et l'engagement de CHF 110'000.00 pour acquérir ce véhicule, montant qui avait été prévu et accepté au budget 2017 ;
- le projet de correspondance à adresser aux entreprises de taxis au bénéfice de concessions «A», pour les sensibiliser sur leurs obligations afin qu'elles soient joignables par un numéro de téléphone unique ;
- le texte proposé concernant la communication No 02/2017 au Conseil intercommunal, en relation avec la convention signée entre l'ASR et la société Novapark Monthey SA, pour la mise à disposition des appareils alIPark® au profit des automobilistes intéressés ;
- le texte proposé par Ambulance Riviera à l'adresse de Mercedes-Benz Schweiz AG, visant à obtenir réparation pour le tort subi par l'organisation suite aux multiples pannes des deux nouvelles ambulances, en obtenant la prise en charge du contrat d'entretien par ce fournisseur ;
- le préavis No 04/2017 relatif au budget 2018 de l'Association Sécurité Riviera, qui présente un total de charges de CHF 43'246'479.25 pour des revenus évalués à CHF 24'840'972.00, soit une charge à répartir pour les Communes de CHF 18'405'507.25 ;
- le crédit supplémentaire de CHF 14'817.60 au budget 2017 pour permettre l'adaptation du logiciel de gestion des amendes d'ordre et des macarons aux nouveaux formats de fichiers de paiements et de remboursements répondant aux normes ISO 20'022 ;
- la confirmation, en accord avec le Chef du SSCM, du Maj François FLEUTI dans sa fonction de Commandant de Protection Civile Riviera - Pays-d'Enhaut dès le 07 juillet 2017 ;



- l'offre de collaboration avec la société « Crise.ch » visant à offrir au personnel un soutien externe en matière de gestion de situations de mobbing ou de harcèlement. En ce sens, il a accepté les dépenses engendrées par la formation des cadres, dès le moment où elles respectent le budget de formation 2018 établi, et a validé la Directive permanente « Mobbing et harcèlement en entreprise », qui sera signée par l'ensemble des parties, puis transmise au personnel ;
- son accord de principe pour confier un mandat à l'institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) en vue de mener une réflexion de fond sur la stratégie de l'Organisation, dont sa politique dans le domaine des Ressources Humaines, ceci dans le prolongement de l'enquête de satisfaction sur le climat de travail ;
- l'échelle de traitements 2018 au nouvel indice de référence du 31 octobre 2017, soit à 100.9 points (indice référence de décembre 2015). Ceci représente une augmentation salariale de 0.6% pour l'ensemble du personnel.

### 11.1.3 Composition du Conseil intercommunal (organe délibérant)

#### Législature 2016-2021 (situation au 31.12.2017)

Président	M.	John GRANDCHAMP, Veytaux
Vice-Président	M.	Alain IMHOF, Montreux
Représentants de Veytaux	M.	Philippe ANDLER, Conseiller municipal
	M.	John GRANDCHAMP, Conseiller communal
Suppléant	M.	Alexandre KOSCHEVNIKOV, Conseiller communal

### 11.1.4 Composition de la Commission de gestion

Membre	M.	Alexandre KOSCHEVNIKOV, Conseiller communal
Suppléant	M.	Philippe ANDLER, Conseiller municipal.

## **11.2 Police Riviera – Corps de police**

### **Fonctionnement – Réorganisation de Police Riviera**

L'effectif total de Police Riviera représentant 113.7 postes de travail. Sur ses deux bases opérationnelles actives 24h/24, elle englobe 6 unités d'intervention (police-secours) composées de 12 à 13 policiers chacune, ainsi que 8 répondants de proximité affectés chacun à un quartier d'environ 10'000 habitants. Ces répondants ont pour mission de prendre en charge des problèmes récurrents, non urgents, et de constituer un lien étroit entre les autorités, les acteurs de la vie locale (commerçants, associations), la population de leur secteur et l'Etat-Major.

Le Centre de Régulation de l'Information CRI (24h/24), situé dans les locaux de Clarens, est géré par 8 policiers(ères) et par 3 réceptionnistes-téléphonistes. Ce personnel gère toutes les demandes d'intervention, la régulation des appels téléphoniques au sein de l'organisation, ainsi que l'accueil du public à la réception. La réception de la base de Vevey est gérée, en journée, par 3 sous-officiers de police attitrés, ainsi que par des policiers en tournus 24h/24. Les deux bases opérationnelles de Clarens et de Vevey sont ouvertes au public 24h/24 – 365j/365.

La cellule Prévention, composée de 5 policiers, dispense les programmes de prévention dans l'ensemble des classes de la Riviera et développe de nombreuses campagnes de prévention dans les lieux fréquentés par un large public. Cette cellule est également chargée des contrôles de vitesse.



Depuis le mois de septembre 2016, les Polices communales vaudoises ont intégré le Sous-Groupement Opérationnel Vaudois (SGOV) et effectuent des missions de maintien de l'ordre sous la conduite de la Police cantonale vaudoise. Police Riviera a ainsi apporté son appui à moult engagements de ce type dans le Canton en 2017, notamment à l'occasion de la visite officielle du Président de la République populaire de Chine en janvier ainsi que de la visite du Président de la République française en juillet.

A noter que les policiers sont formés à ces missions spécifiques durant la formation de base à l'Académie de police de Savatan. Ils suivent ensuite régulièrement des modules de formation continue.

### **Mouvements de personnel au sein du Corps de police**

Sur le plan des effectifs, 6 policiers ont quitté l'organisation durant l'année et un policier a fait valoir son droit à la retraite. Les postes vacants sont compensés par l'engagement de policiers déjà formés, ainsi que de 3 aspirantes et 4 aspirants qui débiteront leur formation à l'Académie de police de Savatan, dès le mois d'avril 2018.

### **Diminution des délits**

Après l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'organisation policière, le 1<sup>er</sup> janvier 2012, respectivement le décloisonnement des prérogatives entre la Police cantonale et les polices communales, 2013 s'est présentée comme une « année de consolidation » avant que le rythme de croisière soit atteint, dès 2014.

Après une diminution de plus de 2'800 interventions entre 2013 et 2014, une légère réduction des interventions a à nouveau été constatée en 2015. La baisse du nombre de délits se confirme toujours en 2016 et 2017. Toutefois, le renforcement de l'effectif policier en journée, résultant de la réorganisation du Corps de police en 2016, a conduit à une légère augmentation des interventions, liée très logiquement au renforcement de la présence sur la voie publique, respectivement à la multiplication des actions préventives.

### **Amendes d'ordre**

Au total 103'430 amendes ont été infligées en 2017 (114'806 en 2016), dont voici le détail pour la Commune de Veytaux :

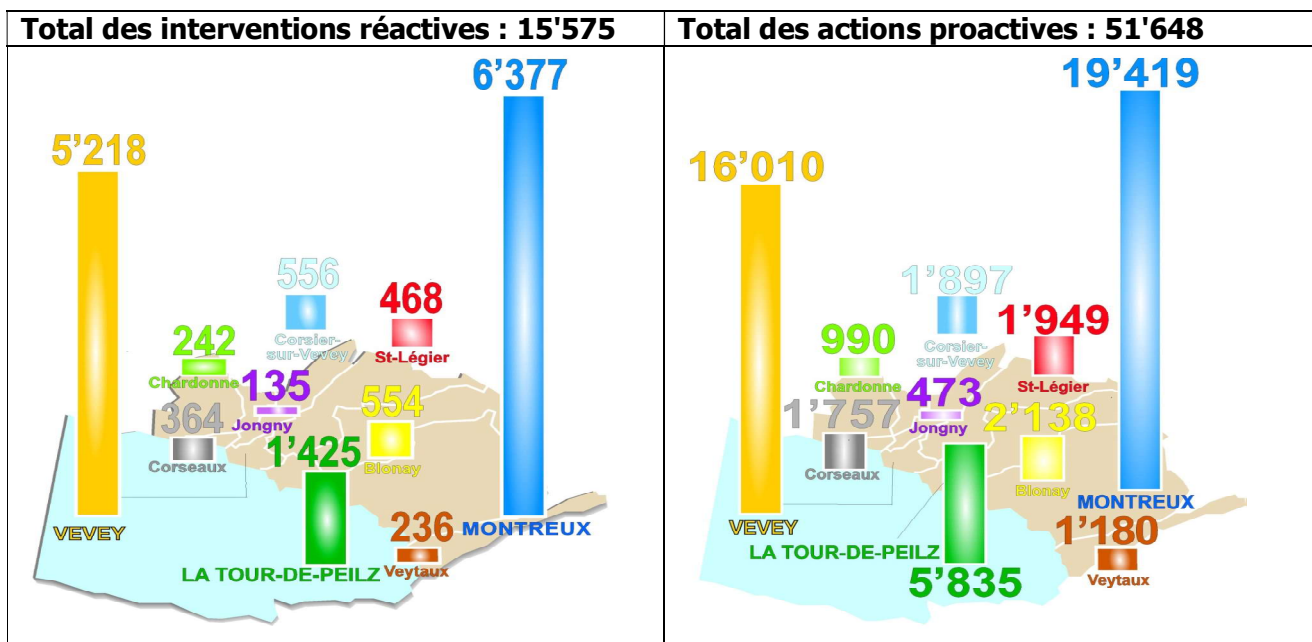
Amendes	1'010
Domaine privé	0
Règlement de police	1
Dépassements de vitesse	202
Stupéfiants	6
<b>Total</b>	<b>1'219</b>

### **Actions de prévention**

Les actions de prévention ont augmenté par rapport à 2016. A nouveau, ce résultat positif est la conséquence de la réorganisation du Corps de police, ainsi que d'une planification rigoureuse et rationnelle du service, qui permet de cibler la présence préventive et dissuasive dans les lieux où règne précisément un sentiment d'insécurité.







### 11.3 Ambulance Riviera

#### - Organisation générale

##### Structure

L'organisation du service n'a pas subi de changement majeur en 2017. Au départ de leur base de La Tour-de-Peilz, trois équipages de jour et deux de nuit garantissent la couverture régionale. Leurs ressources se composent de 30 collaboratrices et collaborateurs qui œuvrent en binômes et en horaires irréguliers pour répondre aux impératifs opérationnels. Le service « Ambulance Riviera » est intégré au dispositif cantonal pour les urgences préhospitalières du Service de la santé publique et reçoit ses missions de la centrale 144.

##### Dispositif cantonal

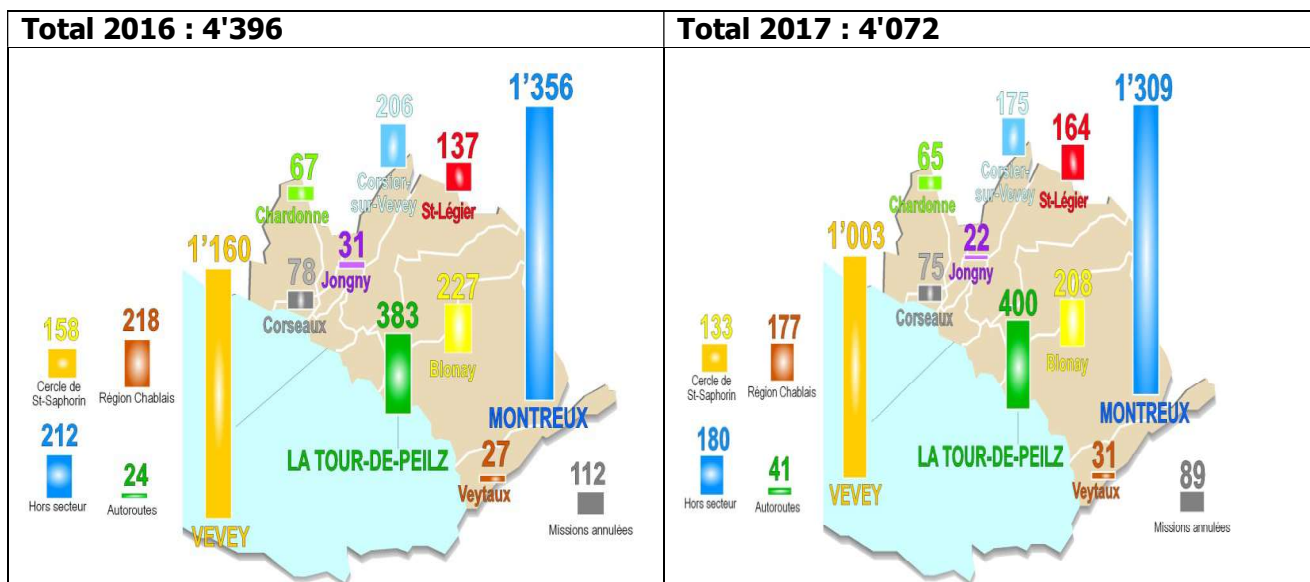
Le dispositif cantonal garantit la couverture du territoire vaudois. Il regroupe la centrale 144, les services d'ambulances accrédités pour les missions urgentes (30 équipages), les renforts médicaux Rega (1), SMUR (7) et, dans certaines régions rurales, des premiers répondants et des médecins généralistes (REMU) qui interviennent seuls dans l'attente de l'arrivée des ambulanciers.

Par principe, le 144 engage l'ambulance la plus proche du patient. Préventivement, le 144 peut déplacer des ambulances et les placer en position d'attente sur un lieu stratégique (aires autoroutières, casernes SDIS, zones commerciales, etc.).

##### Urgences vitales P1 - temps d'accès au patient

Pour les urgences les plus graves, appelées primaires de priorité 1 (P1), la norme fédérale de l'Interassociation de Sauvetage (IAS) indique un délai de référence de 15 minutes entre l'alarme et le premier contact avec le patient. Les services d'ambulances du dispositif cantonal doivent répondre à cette norme.





## 11.4 Protection Civile Riviera

### - Organisation générale

Les missions de la Protection Civile sont définies à l'art. 3, let. e de la Loi fédérale sur la protection de la population et sur la Protection Civile. Les obligations des organisations sont, à ce titre, de protéger la population, assister les personnes en quête de protection, protéger les biens culturels, appuyer les organes de conduite et des autres organisations partenaires, effectuer les travaux de remise en état et des interventions en faveur de la collectivité. Opérationnellement dépendante du Service de la Sécurité Civile et Militaire cantonal (SSCM), la Protection Civile Riviera – Pays-d'Enhaut regroupe un effectif réel de 755 officiers/sous-officiers et soldats, ainsi qu'une réserve de 268 hommes placés sous la responsabilité du Commandant, lequel est appuyé par 7 professionnels qui assurent respectivement la charge de l'instruction, de la protection de la population, de l'entretien du matériel et du secrétariat.

Pour l'organisation Protection Civile Riviera, l'intégration du secteur Pays-d'Enhaut au 1<sup>er</sup> janvier 2016 a été finalisée, sur la base d'un contrat de droit administratif adopté par les Municipalités des trois Communes du Pays-d'Enhaut et du Comité de direction de l'ASR. La mise en place de procédures ad hoc permet une subsidiarité du bas du district vers le haut, comme l'inverse, tout en gardant les spécificités de chacun.

## 11.5 SDIS Riviera (Service de défense contre l'incendie et de secours)

### - Préambule

Le SDIS Riviera a vécu un quatrième exercice, placé sous les signes de la transition et de la consolidation. Consolidation dans l'ensemble du fonctionnement au travers des procédures régissant le service, permettant une marche optimale sans pour autant négliger les adaptations nécessaires dans un environnement en constante évolution. Transition dans les réflexions qui ont débuté dans la perspective de l'introduction du nouveau système d'alarme qui changera, à terme, fondamentalement le mode d'engagement des pompiers volontaires.

Une année représentant près de 125'000 heures d'activités que cela soit au travers des interventions, des formations, des permanences ou encore des multiples séances dédiées au suivi de l'organisation.

Ces nombreuses heures de travail sont bien évidemment accomplies par le personnel volontaire du service, sur qui repose l'essentiel des interventions quotidiennes auxquelles le SDIS doit faire face.





La structure professionnelle, quant à elle, constitue l'ossature principale de l'organisation, en matière de gestion, de conduite et de suivi, qui préserve ainsi les ressources volontaires de manière à ce que l'essentiel de leurs disponibilités puisse être consacré à leurs formations et aux interventions.

Au chapitre des interventions, l'exercice sous revue a été marqué par plusieurs incendies particuliers, mais par peu de série d'événements naturels. C'est donc une année qui s'inscrit dans la moyenne vécue par le SDIS Riviera durant les années précédentes.

L'Etat-Major du SDIS poursuit quant à lui son travail de gestion, privilégiant entre autres les rencontres par site opérationnel avec les différents responsables.

#### - **Bataillon des sapeurs-pompiers**

Le bataillon du SDIS Riviera est composé, au 31 décembre 2017, de 258 sapeurs-pompiers volontaires dont 35 recrues ayant réussi le test d'entrée au début janvier. Par ailleurs, 28 jeunes sapeurs-pompiers complètent ses rangs, sans cependant être autorisés à intervenir.

Le bataillon est conduit par un Etat-Major composé de 5 pompiers volontaires (Chefs de site et du détachement d'appui) et de 5 collaborateurs professionnels en charge de la gestion globale. Appuyé par 2 secrétaires à temps partiel, le Service peut compter également, après l'engagement ce printemps d'un nouveau collaborateur, sur 3 personnes, chargées notamment de l'entretien du matériel; ils assurent ainsi le backoffice du service et demeurent disponibles pour les interventions en journée.

Casernes/Unités	Sapeurs	Sous-officiers	Officiers
Montreux	20	14	10
Vevey	30	16	10
Saint-Légier	9	9	2
Jongny	8	10	10
DAP	55	2	0
EFBR	39	0	0
Permanents	0	3	5

C'est donc une organisation qui s'appuie fortement sur les professionnels pour la gestion globale du service mais également pour la conduite des interventions en journée, ceux-ci assumant, quasiment tous les jours ouvrables de l'année, la fonction d'officier de service.

Les pompiers volontaires assurent, quant à eux, les ressources nécessaires à l'accomplissement des missions au quotidien, dans le domaine de la défense incendie et de la lutte contre les éléments naturels ou accidentels, entre autres.

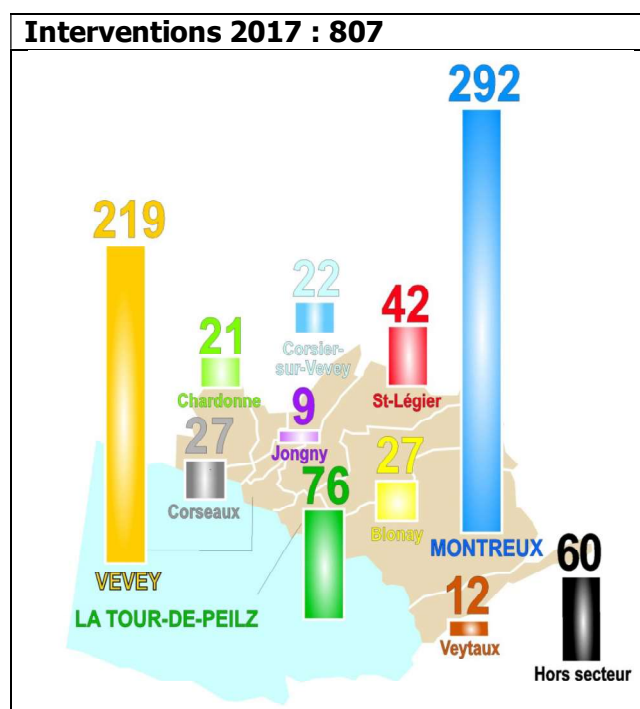
#### - **Organisation opérationnelle**

Le SDIS Riviera dispose, afin d'accomplir l'ensemble de ses missions, de 153 pompiers du premier échelon d'intervention (DPS) et de 62 pompiers d'appui en cas d'événements importants ou majeurs; ces derniers représentent également la relève pour le détachement de premier secours.

Les différentes procédures régissant l'organisation opérationnelle dépendent, en très grande partie, des directives émises par l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA), en charge de l'organisation de la défense incendie du Canton, notamment en matière de consignes d'engagement par le CTA.

Dans ce domaine, le report de la mise en service du nouveau SAE (système d'aide à l'engagement) au mois de juin 2018, a comme effet également le report de formation idoine prévue et devant être accomplie par tout le personnel. Ceci n'a cependant en rien impacté sur les aspects opérationnels.



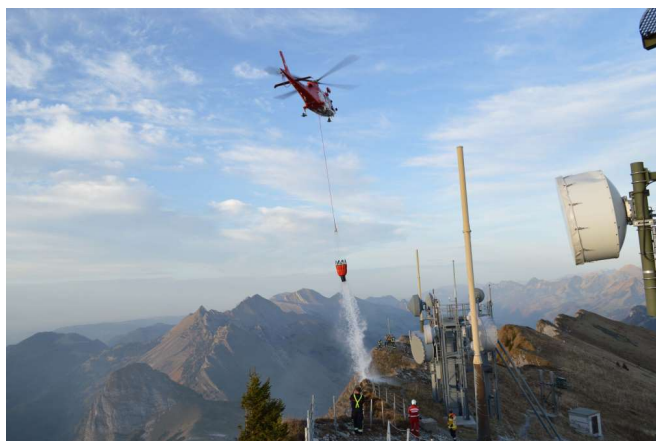


### - Sites opérationnels

La région est couverte, au chapitre opérationnel, par 4 sites de premières interventions localisés à Vevey, Montreux, St-Légier-La-Chiésaz et Jongny. Les catégories fixées par l'ECA déterminent le type de moyens à disposition pour les casernes, respectivement les missions supplémentaires confiées aux différents sites.

Ainsi, si toutes les casernes ont la compétence pour les missions de base que sont la lutte contre le feu, le sauvetage, la lutte contre les éléments naturels et la lutte contre les événements ABC pour les deux premières phases d'interventions, la caserne de Vevey se voit confier des missions complémentaires telles que la lutte contre les événements chimiques ou les hydrocarbures pour toutes les phases d'intervention dans ce domaine, mais également des missions de secours routier. S'agissant de la caserne de Montreux, celle-ci est compétente, en plus des missions de base, pour le secours routier, l'appui avec des moyens lourds en cas d'incendies importants, notamment avec des moyens spécifiques de ventilation, et dispose également d'un véhicule de transmission régional engagé lors de toutes les situations importantes dans l'Est du Canton.

En 2017, il y a eu 807 interventions, dont 12 sur la Commune de Veytaux. Ci-dessous une photo de l'incendie qui a eu lieu aux Rochers-de-Naye le 19 octobre 2017.



## - **Stationnement sur la Commune de Veytaux**

Devant les difficultés de stationnement rencontrées au centre du village (les places de parc du collège et de la place de l'Écureuil restant un peu excentrées), la Municipalité a décidé d'augmenter l'offre. Une dizaine de places ont ainsi été créées à la rue Bonivard et au chemin du Scex. De plus, 3 ou 4 places seront marquées à la rue du They, dès que le chantier au They 20 sera terminé.

Ces mesures ont eu le double avantage de favoriser le parcage en soirée et de nuit, et de ralentir le trafic en bas de la rue Bonivard.

Elles devraient permettre de repousser l'introduction de mesures plus contraignantes (limitation du temps de parcage et/ou instauration d'un système de macarons), même si un règlement sur le stationnement sera prochainement proposé au Conseil communal afin de régler quelques problèmes de parcage dans le voisinage immédiat du Château de Chillon.

Un réaménagement de la place du hangar à bois (détruit par le feu en juillet 2015) devrait permettre de créer environ 25 places de parc qui pourraient être mises en location pour des véhicules de toutes tailles. La Municipalité envisage même l'installation de bornes de recharges électriques pour favoriser l'achat de tels véhicules par les veytausiens.

## **12. CULTURE – RELATIONS SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS LOCALES**

### **12.1 Pro Veytaux**

Depuis 1955, Pro Veytaux est une Association qui a pour but l'animation du village de Veytaux. Elle s'intéresse en outre aux activités sociales et culturelles s'exerçant à Veytaux pour la promotion, le soutien, l'encouragement ou l'organisation de manifestations, d'expositions, de conférences, de concerts, etc. Elle n'a pas de but lucratif, mais récréatif.

L'Association a été très active lors des manifestations suivantes :

La Chandeleur – Le Marché aux Fleurs – Les portes ouvertes de la Centrale hydroélectrique de pompage-turbinage des Forces Motrices Hongrin-Léman SA – Le concert de l'Echo des Alpes – La Brisolée et la Nuit de la Raisinée – Le 2<sup>ème</sup> Festival de musique avec le Cosa Nostra Jazz Band – Le Noël des Aînés – La Veillée de Noël.

A relever que les gains récoltés en cours d'année avec l'organisation de manifestations diverses permettent de financer le Noël des Aînés.

### **12.2 Relations sociétés et associations locales**

#### **- Fonds culturel Riviera (FCR)**

Le Fonds culturel Riviera a soutenu en 2017 les 19 institutions suivantes : Agenda Riviera, Association Clara Haskil, Association La Lanterne magique Vevey/Montreux, Association Live in Vevey, Association des Musées de la Riviera vaudoise, Association Nouvel Espace Dancers (NED), Association Nox Orae, Association Oriental Vevey/Théâtre de l'Oriental, Association Semaine internationale de piano, Association du Théâtre de poche de La Grenette, Association du Théâtre Les Trois-Quarts, Association Tous Artistes Confondus/Rocking Chair (RKC), Fondation des Arts & Spectacles (Le Reflet - Théâtre de Vevey), Fondation Festival du rire de Montreux/Montreux Comedy Festival, Montreux Jazz Artists Foundation, Fondation Montreux Choral Festival, Fondation pour l'art dramatique/Théâtre Montreux-Riviera (TMR), Fondation de la Saison Culturelle de Montreux, Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey, Fondation Vevey ville d'images/Festival Images.

En 2017, 28 demandes de soutien ponctuel / aides à la création ont été adressées au Fonds culturel Riviera, dont 7 ont reçu une réponse favorable, car entrant dans les critères d'octroi.



Par ailleurs, le Conseil d'Administration (CA) et le Bureau Exécutif (BE) ont entrepris une importante réflexion sur le fonctionnement du fonds et de son financement, en plus des activités de gestion habituelles. L'objectif visé étant de se recentrer sur le but du FCR selon la convention, soit de « soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera ».

Pour 2018, le CA a décidé de fixer les contributions à CHF 46.50 par habitant, montant qui permet de maintenir les subventions aux institutions reconnues de portée régionale. Outre l'objectif de recentrer le fonctionnement du FCR sur son but, cette décision a également été influencée par les préoccupations financières de plusieurs Communes. Dans cet esprit, le CA a recommandé aux Communes d'affecter CHF 1.50 par habitant en moins, pour soutenir les institutions culturelles sises sur leur territoire et dont certaines d'entre elles ne pourraient pas bénéficier d'un soutien du FCR.

La décision du CA s'accompagne également d'une réflexion sur les soutiens ponctuels. En effet, le FCR est fortement sollicité par des demandes de ce type depuis de nombreuses années. Le traitement des dossiers, dont une grande majorité ne répond finalement pas aux critères d'octroi d'un soutien, implique un travail considérable, au détriment du temps consacré aux institutions intégrées au fonds. En conséquence, des propositions ont été faites pour mieux cibler les critères d'octroi des soutiens ponctuels, travail qui sera poursuivi en 2018.

Le rapport d'activité 2017 du FCR est joint au présent rapport (annexe No 2).

#### - **Théâtre Montreux Riviera (TMR)**

Ce théâtre de création, le seul en Romandie, produit des pièces de comédie tout au long de l'année.

Pour la saison 2017-2018, l'objectif de fréquentation et de billetterie pour l'ensemble de la saison (billets achetés et réservés confondus) a déjà été dépassé. Les spectacles ont tous, sauf un pour le moment, une fréquentation entre 70% et 91% alors que l'objectif par spectacle est de 60%.

Le Théâtre Montreux Riviera, grâce au soutien de l'ensemble des Communes de la Riviera, est toujours très apprécié par plusieurs milliers de spectateurs chaque année. De plus, il continue non seulement à stabiliser ses finances, mais également à accroître son aura ainsi que sa réputation largement au-delà de la région.

#### - **Maison Visinand**

Située dans la vieille ville de Montreux, la Maison Visinand, centre culturel de Montreux et Veytaux, comprend un espace d'expositions, des salles de cours et de conférences. De nombreuses expositions d'art contemporain et diverses manifestations sont organisées. Il est à relever que la Maison Visinand est l'une des plus belles maisons de Montreux qui est classée « Monument historique ». M. Eugène Rambert y naquit en 1830.

L'Association Maison Visinand a connu plusieurs évolutions en 2017, notamment le changement de Présidence, mais également l'élargissement de son Comité.

Ci-après le programme 2017 :

- Rilke et l'image / Journées du Romantisme ;
- Janvier, peintre et plasticien ;
- Molenbeeck ;
- Foire des artisans / Foire des Planches ;
- Poésia Comica.



## - **Fondation du Château de Chillon (FCC)**

La qualité, la variété et l'originalité de l'offre culturelle, telles que l'exposition temporaire Médiévale Factory, le spectacle centenaire Histoire du soldat, l'Immersion du Clos de Chillon dans le Léman et la distinction du 1<sup>er</sup> Prix suisse de l'œnotourisme ont permis un bon record de fréquentation qui est le fruit de la stratégie développée par la Fondation, son conseil et sa direction depuis 2002. En choisissant de privatiser la gestion et la conservation du château par l'intermédiaire d'une Fondation de droit privé, « le Canton avait vu juste », souligne Claude Ruey, le président de la Fondation. La baisse du franc fort et la reprise touristique asiatique sont aussi très favorables au Château de Chillon. D'ailleurs, il y a 76% de visiteurs étrangers. Au niveau des provenances, les principaux intéressés sont toujours les Suisses. Ils représentent 24% des visiteurs. À la deuxième place arrivent les Chinois (+15% par rapport à 2016), suivis des Américains (+12%). La France (fréquentation stable par rapport à 2016) prend la quatrième position et la Corée du Sud (+46%) ferme la marche de ce top 5. Le Château de Chillon devrait donc rester le monument historique le plus visité en Suisse.



Il est à relever que, lors de sa séance du 30 octobre 2017, le Conseil communal a décidé d'augmenter l'impôt sur les divertissements, en le passant de 71.9 cts à 100 cts, avec effet dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## - **Musée de Montreux**

1'958 visiteurs ont parcouru le musée (185 de moins qu'en 2016). Comme chaque année, plusieurs manifestations ont été organisées, notamment :

- les ateliers d'automne : confection de petites voitures en papier (fréquentation très faible) ;
- en famille aux musées : 10 ateliers de 45 minutes étaient proposés pour confectionner un vitrail en papier (bonne fréquentation)

Par ailleurs, à l'occasion de la Foire des Planches, le Musée de Montreux a mis sur pied un rallye pour adultes. Cette activité a connu un grand succès.

## - **Sports**

Hormis les activités courantes des différentes sociétés sportives, il est à noter que le Syndicat d'Initiative pour le Développement des sports d'hiver dans la Région des Rochers-de-Naye (SID) procède chaque année au nettoyage des pistes et au damage de ces dernières pendant la saison hivernale. D'autre part, le SID participe activement à l'activité du sport hivernal et au projet d'amélioration des infrastructures sur les deux Communes (Veytaux et Montreux).



## 13. ECONOMIE

### Promove – Association pour la promotion économique de la Riviera

(Tiré du rapport de gestion de Promove)

- *Promotion économique exogène : prospecter, renseigner et accompagner les entreprises suisses et internationales envisageant une implantation dans la région.*

Promove poursuit sa collaboration avec les Chambres de Commerce Internationales, notamment les CCI France-Suisse et Allemagne-Suisse, interlocuteurs privilégiés pour leur marché respectif. Le développement de contacts en Suisse alémanique reste par ailleurs une priorité. Ceci se traduit par la participation à plusieurs événements ciblant tant les grandes entreprises et investisseurs potentiels que les PME et start-up (MIPIM, Forum des affaires Suisse-France, Swiss Economic Forum, Swiss Innovation Forum, etc.).

En parallèle de ces actions récurrentes, un accent particulier a été mis sur les marchés Belge et Chinois. En juin, dans le cadre des commémorations des 150 ans de la gym de Montreux, la région a accueilli le sportif le plus connu de Chine, M. Li Ning, multiple médaillé olympique, qui est également un homme d'affaire accompli, aujourd'hui à la tête d'une multinationale. Promove s'est impliquée dans cet événement avec pour objectif d'en maximiser l'impact économique et touristique.

- *Soutien à la réalisation de projets économiques : renseigner et accompagner les porteurs de projets de création ou de développement d'entreprises, de manifestations ou d'infrastructures à valeur ajoutée (y compris à titre de référent LADE régional).*

En 2017, Promove a répondu aux demandes de 72 porteurs de projets dans le cadre de son «Guichet entreprise». Les sollicitations émanent tant de sociétés déjà installées dans la région que d'entreprises envisageant une implantation ou de personnes projetant une création d'entreprise. Les thématiques abordées restent principalement liées au business plan, au financement, aux autorisations et procédures ainsi qu'aux locaux et terrains.

Concernant les subventions liées à la Loi sur l'Appui au Développement Economique (LADE), pour lesquelles Promove joue le rôle de référent régional, 7 projets ont été soutenus, à hauteur de CHF 503'600.00. A ce montant viennent s'ajouter les subventions directes aux entreprises, dans le cadre du programme cantonal de soutien (innovation, commercialisation, investissement et formation) : CHF 323'577.00 pour 15 entreprises de la région. Le total des subventions LADE à fonds perdus en faveur du tissu économique Riviera-Lavaux en 2017 s'élève donc à CHF 827'177.00.

- *Valorisation des atouts régionaux : agir comme interface entre secteur privé et service public et s'impliquer en tant que représentant du tissu économique dans les dossiers de politique régionale. Promouvoir des conditions-cadre propices à la création de valeur.*

Promove poursuit ses visites systématiques des entreprises de la région afin de relayer aux autorités les enjeux majeurs identifiés. La problématique de la disponibilité foncière est un thème récurrent. Afin d'y apporter une première réponse, l'association a développé un portail immobilier régional, en partenariat avec les professionnels de la branche.

Dans le domaine de l'amélioration des conditions cadres, le soutien à la formation professionnelle via le programme de cours d'appuis pour apprentis AppApp se développe. En effet, la 2ème année scolaire dresse un bilan positif avec le soutien de 76 apprentis.

Les événements de réseautage organisés ou coorganisés en 2017 ont une nouvelle fois connu un large succès, réunissant à chaque fois entre 180 et 250 personnes. Ces plateformes d'échange et de rencontre sont aujourd'hui des rendez-vous incontournables pour les acteurs de l'économie régionale.





- Projets stratégiques : des terrains pour nos entreprises et un centre de congrès performant

- Site stratégique de St-Légier - La Chiésaz comprenant la zone d'activités de Rio Gredon et le plateau de La Veyre-Derrey.
- Véritable vaisseau amiral de l'économie de l'accueil régional, le Centre de Congrès & Musique Montreux (2m2c) nécessite des travaux importants. Promove s'est fortement impliquée sur ce dossier, en particulier en tant que relai entre les milieux économiques de la région et la Municipalité de Montreux, Commune propriétaire du bâtiment. En automne dernier, un Forum Economique de la Destination a par ailleurs été organisé, permettant aux autorités de présenter leur projet et de donner la parole aux près de 100 participants, entrepreneurs de notre région, dont l'activité dépend directement ou indirectement du 2m2c.

Par ailleurs, sous l'impulsion du Canton et pour répondre aux demandes pressantes des professionnels, un portail de l'immobilier régional destiné aux entreprises a été mis en place sur le site internet de Promove. Il rassemble en un endroit les différents biens présentés par les agences immobilières partenaires (bureaux, surfaces de stockage ou de production...), ainsi que les terrains identifiés par Promove en relation avec les services communaux. Ce service gratuit vise à faciliter le développement des activités économiques et à permettre aux entreprises d'avoir un interlocuteur unique à même de les orienter sur l'ensemble de l'offre immobilière régionale.

Enfin, l'association a accueilli 40 nouveaux membres en 2017, jouant son rôle de plaque tournante de l'économie régionale de la Riviera et de Lavaux. Sur le plan financier, la situation de Promove est également saine. Bénéficiant de l'apport des nouveaux membres et de la légère augmentation de la population au sein de la région, l'année se clôture sur des chiffres positifs, permettant d'envisager sereinement les actions prévues en 2018.

Les entreprises de Veytaux en 2017

	Inscriptions		Radiations			Etat au 31.12
	Création	Arrivée	Départ	Cessation d'activité	Faillite	
Individuelle	5	1	1	2	2	13
S.A.	0	1	0	0	0	8
S.A.R.L.	1	1	1	0	0	19
S.N.C.	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	1	1	0	3
Sous total	6	3	3	3	2	43
Total Veytaux	9		8			

Sources : FOSC et RC (statistique établie par Promove sur la base du relevé quotidien des mouvements. Des écarts peuvent apparaître en raison de traitements différés ou corrections)

	Veytaux	Région
Solde Annuel	+1	+108



## 14. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

**vu** le rapport de gestion 2017 de la Municipalité du 16 avril 2018 (préavis No 05/2018) ;  
**ouï** le rapport de la commission de gestion et des finances,  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2017 ;
2. d'approuver le rapport de gestion pour l'exercice 2017, tel que présenté.

Ainsi adopté par la Municipalité le 16 avril 2018

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :  C. Chevalley

La Secrétaire :  B. Menétrey



#### Annexes

No 1 – Rapport d'activités 2017 de la CIEHL du 13 mars 2018

No 2 – Rapport d'activités 2017 du Fonds culturel Riviera de 5 mars 2018





# CIEHL COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

### **HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT**

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes de la Riviera (ancien district de Vevey), sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

#### Conseil administratif

La CIEHL est gérée par un Conseil administratif (CA) désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des dix syndics des communes qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. En 2017, la composition du conseil était la suivante :

<b>COMMUNES</b>	<b>DÉLÉGUÉS</b>
Blonay	Dominique Martin
Chardonne	Fabrice Neyroud
Corseaux	Antoine Lambert
Corsier	Franz Brun
Jongny	Claude Cherbuin
Montreux	Laurent Wehrli
St-Légier-La Chiésaz	Alain Bovay
La Tour-de-Peilz	Alain Grangier
Vevey	Elina Leimgruber
Veytaux	Christine Chevalley

#### *Présidence et vice-présidence*

Basées sur l'année législative, elles ont été assurées de la manière suivante :

Jusqu'au 30 juin 2017 : présidence par M. Laurent Wehrli, syndic de Montreux,  
vice-présidence par M. Alain Bovay, syndic de St-Légier-La Chiésaz.

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2017 : présidence par M. Alain Bovay, syndic de St-Légier-La Chiésaz.  
vice-présidence par M. Alain Grangier, syndic de La Tour-de-Peilz.

#### Commission intercommunale de gestion

L'autre organe de la CIEHL est la commission intercommunale de gestion, désignée par les conseils communaux (CC) parmi leurs membres. Chargée du contrôle de la gestion de la CIEHL, cette commission se réunit usuellement deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget.

### *Présidence et rapport*

Basées sur l'année législative, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

Jusqu'au 30 juin 2017 : président, M. Yanick Hess, conseiller communal à Montreux, rapporteur, M. Alain Imhof, conseiller communal à Montreux.

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2017 : président, M. Roland Rapin, conseiller communal à St-Légier-La Chiésaz, rapporteur, Mme Pascale Yoakim, conseillère communale à St-Légier-La Chiésaz.

### **ACTIVITÉS 2017**

Le CA s'est réuni à trois reprises au cours de l'année écoulée. Lors de ses séances, le CA s'est principalement consacré aux réflexions suivantes :

- d'une part, sur les pistes possibles suite à "l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera";
- d'autre part, sur les projets qui pourraient faire l'objet d'un soutien de la CIEHL durant la présente législature et l'élaboration d'une projection budgétaire en conséquence. Dite projection inclut la question du financement des mandats d'études s'inscrivant à la suite du projet d'agglomération "transports et urbanisation" Rivelac (PA T/U Rivelac).

Le CA s'est également consacré à la gestion du fonds, ainsi qu'au suivi du projet de construction de l'Espace régional des Pléiades, qui a bénéficié d'un soutien de la CIEHL.

#### Pistes possibles suite à "l'Etude fusion(s) et/ou gouvernance régionale"

Pour rappel, le mandat d'étude s'est déroulé d'octobre 2012 à avril 2016 et s'est clôturé par une séance d'information destinée aux commissions des dix CC de la Riviera. Les CC avaient reçu au préalable, un rapport type relatif à l'étude fusion(s) et/ou gouvernance régionale, en réponse complémentaire et définitive à l'interpellation déposée dans les CC de la Riviera "Crédit d'étude sur la faisabilité de la fusion des dix communes de la Riviera". Ce rapport était accompagné du rapport final de l'étude.

Les dix CC de la Riviera ont adopté les conclusions du rapport entre le 25 mai et le 28 juin 2016 et en conséquence, ont pris acte des résultats et conclusions de l'étude fusion(s) et/ou gouvernance régionale et de la poursuite des réflexions sur une gouvernance possible, avec information aux CC.

Le CA a échangé sur les questions de "gouvernance" régionale et de renforcement des collaborations intercommunales en février 2017. Il ressort de ces échanges qu'en l'état, les municipalités de la Riviera ont des problématiques et des objectifs trop différents pour envisager une direction claire et commune sur le plan institutionnel. Dès lors et en priorité pour cette législature, le CA a convenu de privilégier le maintien et le renforcement des collaborations existantes, de développer des réflexions stratégiques sur le plan des réseaux d'accueil de jour des enfants, des transports publics et de la gestion des déchets; de mettre en place un concept d'information semestriel de la Conférence des syndicats aux Conseils communaux.

#### Projection budgétaire de la CIEHL pour la présente législature

Comme déjà mentionné dans le cadre du préavis sur le budget 2018 de la CIEHL, une proposition d'augmentation de la contribution des communes à Fr. 10.- par habitant a été débattue et acceptée par le CA, puis soumise aux dix municipalités de la Riviera fin juin 2017. Cette proposition a été établie sur la base de prévisions budgétaires pour la législature 2016-2021, en regard des objets / projets susceptibles d'être présentés, respectivement d'être reconnus d'intérêt public régional, et d'obtenir une participation financière de la CIEHL.

En l'occurrence, le CA de la CIEHL a été informé qu'une demande de participation au projet de développement du 2m2c lui serait adressée par la municipalité de Montreux. De plus, quelques priorités ont été définies dans le cadre de la réponse au postulat concernant les installations sportives d'importance régionale sur la Riviera, comme par exemple, l'agrandissement des piscines.

Cela étant, sans accord unanime des municipalités sur la proposition d'augmentation, le budget 2018 de la CIEHL a été établi sur la base du maintien de la contribution des communes à hauteur de Fr. 5.- par habitant.

### Espace régional des Pléiades

Pour rappel, les dix CC de la Riviera ont reconnu à l'unanimité l'intérêt public régional du projet mentionné en titre au printemps 2016.

Le chantier de construction a démarré à l'automne 2016 et conformément au planning prévu, le bâtiment a pu être inauguré en décembre 2017 avec l'ouverture de l'espace de restauration le "1209". Le montant de la subvention de la CIEHL de Fr. 600'000.- a été versé en décembre 2017.

### Financement des mandats suite au PA T/U Rivelac

Les informations concernant la suite du PA T/U sont développées dans les rapports d'activités de la CORAT, qui est chargée du suivi des études menées suite au PA Rivelac, pour le secteur géographique de la Riviera.

Le présent rapport se concentre par conséquent sur les dépenses engagées par la CIEHL en 2017, correspondant aux travaux menés d'une part, à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération et d'autre part, à l'échelle du secteur géographique de la Riviera.

#### > *Mandat de coordination générale du PA T/U Rivelac*

Pour rappel, les partenaires de l'agglomération ont validé la reconduction du mandat de coordination générale au bureau team+ pour la période 2015-2018, correspondant au calendrier des PA de 3<sup>ème</sup> génération. Toutefois, n'ayant pas de PA de 3<sup>ème</sup> génération en cours, le cahier des charges du mandataire a été reconsidéré et le budget diminué à Fr. 20'000.- par année, correspondant à un total de Fr. 80'000.- pour l'ensemble de la période 2015-2018. A la demande du Canton de Vaud, la convention de financement entre les partenaires et le contrat de mandat du bureau team+ ont été mis à jour et acceptés par l'ensemble des partenaires en décembre 2014.

Dès l'automne 2016, le Canton de Fribourg a accepté de participer au financement du mandat de coordination générale, à hauteur de la contribution de la commune de Châtel-St-Denis, seule commune fribourgeoise partenaire. Il a été convenu que la contribution du Canton de Fribourg vienne en déduction de celle du Canton de Vaud. En dehors de cet élément, le principe de la clé de répartition pour ledit mandat n'a pas été modifié, soit :

- répartition à parts égales entre cantons (50%) et communes (50%);
- participation des communes au prorata du nombre de communes dans chaque secteur géographique. La part de la Riviera (CIEHL) étant de 67% (10 communes sur 15).

Point de situation financier pour 2017 (montants TTC) :

- |   |               |
|---|---------------|
| - montant facturé à l'ensemble de l'agglomération | Fr. 21'498.20 |
| - part de la Riviera financée par la CIEHL        | Fr. 7'166.10  |

#### > *Mandat d'appui et de coordination technique au sein du secteur géographique Riviera / Etude "Riviera stationnement"*

Pour mémoire, les dix municipalités de la Riviera ont octroyé un mandat d'appui et de coordination technique au bureau team+ en octobre 2012, sur proposition de la CORAT. Le mandat a été reconduit depuis, afin que le dit bureau poursuive ses missions d'appui, de conseil et de coordination technique dans le suivi d'études de mobilité de portée régionale lancées sous l'égide de la CORAT, et ce en étroite collaboration avec le SAI.

Pour l'année 2017, la CORAT a demandé au bureau de consacrer une part importante de son mandat à la problématique du stationnement à l'échelle de la Riviera.

Sur le montant total budgété de Fr. 40'000.- en 2017, le montant dépensé s'élève à Fr. 33'600.10 (montants TTC).

> *Perspectives 2018*

L'étude "Riviera stationnement" mentionnée au point précédent a notamment montré l'intérêt de "creuser" la question des origines-destinations pour la Riviera. La CORAT a reçu la société Swisscom en juin 2017, afin d'évaluer la faisabilité de lancer une enquête origines-destinations dès 2018, selon le concept "Smart City".

Examen des comptes 2016 / budget 2018 par la Commission de gestion

La Commission intercommunale de gestion s'est réunie à deux reprises, le 27 avril 2017 pour l'examen des comptes 2016 et le 25 octobre 2017 pour l'examen du budget 2018. Sur la base des rapports établis par dite commission, les comptes et le budget susmentionnés ont été adoptés par les dix CC des communes de la Riviera.

En outre, les séances de la Commission intercommunale de gestion sont toujours l'occasion pour ses membres d'échanger sur divers éléments et/ou projets en cours, concernant la région. Les principaux sujets abordés en 2017 ont été l'Espace régional des Pléiades, la procédure suivie dans le cadre du fonds pour l'octroi d'une participation financière, ainsi que les missions de la Commission de gestion.

Enfin, selon le règlement sur la comptabilité des communes, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2016 et le budget 2018 ont été communiqués à la préfecture sur formules officielles.

**COMPTES 2017**

Les contributions des dix communes de la Riviera, calculées à raison de Fr. 5.- par habitant, selon la population au 31 décembre 2016, ont atteint le montant de Fr. 398'795.-. Compte tenu des intérêts, qui se montent à Fr. 1'719.20, le total des revenus s'élève donc à Fr. 400'514.20.

S'agissant des dépenses 2017, et comme détaillé précédemment dans les chapitres relatifs aux différents projets et études, elles ont été de Fr. 600'000.- pour l'Espace régional des Pléiades et de Fr. 40'766.20 pour les mandats qui s'inscrivent à la suite du PA T/U Rivelac.

A cela s'ajoutent les frais de secrétariat et de gestion facturés par le Service des affaires intercommunales de Fr. 10'000.-, ainsi que les frais bancaires pour un montant de Fr. 61.21.

Le montant total des charges s'élevant à Fr. 650'827.41, le résultat net de l'exercice 2017 est de - Fr. 250'313.21. En conséquence, le capital disponible est ramené à Fr. 2'225'985.30 au 31 décembre 2017.

Annexes : Comptes 2017 et préavis y relatif

Vevey, le 13 mars 2018 / LMS/nc



# FONDS CULTUREL RIVIERA

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

### HISTORIQUE ET MISSIONS

Un Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités de l'ancien district de Vevey. Conventionnellement, il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions les plus représentatives des activités culturelles régionales, soit l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles.

Dès 1994, la question de l'extension du Fonds intercommunal a été discutée au sein des municipalités, l'objectif étant de mieux répartir entre les communes les subventions versées par chacune d'elles aux institutions régionales, sans prêter aux institutions déjà bénéficiaires du fonds. En 2000, l'assemblée générale du Fonds intercommunal a chargé son comité de gestion d'étudier des propositions concrètes allant dans ce sens. Celui-ci, après avoir auditionné plusieurs institutions de portée régionale susceptibles d'intégrer le fonds et étudié différentes variantes financières, a fait une proposition d'extension comprenant le subventionnement de 11 institutions et le financement d'un agenda culturel. La contribution annuelle des communes était proposée à Fr. 48.- par habitant.

Ces principes ont été approuvés par l'ensemble des municipalités et des conseils communaux fin 2001. Sur cette base, un projet de convention a été établi, sous la forme d'une entente intercommunale, prévoyant la création d'un "Fonds culturel Riviera" (FCR), dans le but de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera (article 3 de la convention).

Adoptée par les dix conseils communaux fin 2002, la convention instituant le FCR est entrée en vigueur le 9 juillet 2003, après adoption par le Conseil d'État.

### FONCTIONNEMENT

Les organes du FCR sont :

- le conseil administratif (CA), composé d'un délégué pour chacune des dix municipalités,
- le bureau exécutif (BE), formé de trois membres désignés par le CA,
- la commission intercommunale de gestion, composée de délégués choisis parmi les membres de chacun des dix conseils communaux de la Riviera.

Les membres du CA sont désignés par leur municipalité. La présidence est assurée par tournus alphabétique des communes pour une législature.

Pour la durée de la présente législature, le CA est présidé par M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal à Montreux. Le secrétariat et la gestion sont assurés par le Service des affaires intercommunales (SAI).

Le CA est compétent pour proposer chaque année le montant des contributions, dans une fourchette allant de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant et pour répartir le montant entre les institutions bénéficiaires. En pratique, il décide, sur proposition du BE, de l'attribution des subventions annuelles, en tenant compte des demandes adressées par les institutions et des montants à disposition. Il a en outre pour mission de dresser et de tenir à jour la liste des institutions bénéficiaires. Enfin, et dans les limites du solde disponible, il peut proposer l'octroi de soutiens ponctuels.

Le BE assure le lien avec les institutions bénéficiaires, examine leurs demandes de subvention annuelle ainsi que leurs rapports d'activités et s'assure de la bonne utilisation des montants versés. Pour la présente législature, il est composé de M. Jean-Baptiste Piemontesi, président du CA et du BE, M. Michel Agnant, conseiller municipal à Vevey et M. Bernard Degex, conseiller municipal à Blonay.

Quant à la commission intercommunale de gestion, à l'instar d'une commission de gestion communale, son rôle est de contrôler la gestion du fonds pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du CA et d'examiner le budget de l'exercice à venir.

## **ACTIVITES 2017**

### Aperçu des principales réflexions

Au cours de l'année 2017, le CA et le BE ont entrepris une importante réflexion sur le fonctionnement du fonds et son financement, en plus des activités de gestion habituelles. L'objectif visé étant de se recentrer sur le but du FCR selon la convention, soit de "soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera". Le BE et le CA se sont réunis à quatre reprises en 2017, dont une séance d'une demi-journée dévolue au travail de réflexion susmentionné.

Cette réflexion a demandé un important travail préparatoire de la part du SAI, afin notamment de retracer l'évolution des institutions depuis leur intégration au fonds et clarifier la définition et le calcul de leurs charges artistiques. En effet, après quinze ans d'existence du fonds et le double d'institutions bénéficiant d'un soutien régulier, cette analyse était devenue nécessaire.

Dite analyse a permis au service de présenter au CA un "état des lieux" des institutions régionales, d'identifier leurs besoins et dans certains cas, la nécessité de les appuyer pour qu'elles puissent mener à bien leurs missions. En corollaire, le FCR a traité la question du budget du fonds, dont la contribution des communes a été maintenue à Fr. 48.- par habitant depuis sa création.

Pour 2018, le CA a décidé de fixer les contributions à Fr. 46.50 par habitant, montant qui permet de maintenir les subventions aux institutions reconnues de portée régionale. Outre l'objectif de recentrer le fonctionnement du FCR sur son but, cette décision a également été influencée par les préoccupations financières de plusieurs communes, sujet qui a fait régulièrement débat dans plusieurs organes intercommunaux en ce début de législature, dont le FCR. Dans cet esprit, le CA a recommandé aux communes d'affecter les Fr. 1.50 par habitant en moins, pour soutenir les institutions culturelles sises sur leur territoire et dont certaines d'entre elles ne pourraient pas bénéficier d'un soutien du FCR.

La décision du CA s'accompagne également d'une réflexion sur les soutiens ponctuels. En effet, le FCR est fortement sollicité par des demandes de ce type depuis de nombreuses années. Le traitement des dossiers, dont une grande majorité ne répond finalement pas aux critères d'octroi d'un soutien, implique un travail considérable, au détriment du temps consacré aux institutions intégrées au fonds. En conséquence, des propositions ont été faites pour mieux cibler les critères d'octroi des soutiens ponctuels, travail qui sera poursuivi en 2018.

La municipalité de La Tour-de-Peilz a également porté à la connaissance du CA un postulat déposé au conseil communal fin 2016, qui demandait la révision des critères d'éligibilité des institutions bénéficiaires du fonds. A la demande de la commune, le SAI lui a transmis les éléments de réponse relatifs à la convention et au fonctionnement du fonds.

### Institutions bénéficiaires

Pour rappel, le FCR soutenait 11 institutions lors de sa constitution, alors qu'il en soutient 19 aujourd'hui, plus l'Agenda régional (cf. annexe "Liste des institutions bénéficiaires du FCR en 2017"). L'intégration de nouvelles institutions s'est faite de manière progressive depuis 2007, tout en maintenant le montant de la contribution des communes à Fr. 48.- par habitant. Certaines institutions ont par ailleurs cessé leurs activités durant cette période.

En 2017, le festival Nox Orae a été intégré aux institutions bénéficiaires du fonds.

### Agenda culturel régional

Comme depuis 2006, l'agenda régional est paru à 6 reprises en 2017. La saisie des manifestations culturelles continue à se faire par le biais du site internet [www.agendariviera.ch](http://www.agendariviera.ch), mis en ligne fin 2007. Plusieurs partenaires contribuent à sa réalisation et à sa diffusion, tels que PCL Presses Centrales SA, chargé de l'impression; La Poste, chargée de la distribution; Alain Robert Studio chargé du graphisme et de la mise en page. La coordination et le suivi financier sont assurés par le Service culturel de Vevey et le SAI.

Les charges de l'Agenda régional sont variables, car elles dépendent du nombre de pages imprimées et des rentrées publicitaires. Suite au constat de l'augmentation du coût de l'agenda en 2012, une réflexion a été menée dès 2013, dans l'objectif de contenir, voire réduire ces coûts. Dans ce cadre, la Commission intercommunale de la taxe de séjour a accepté de prendre en charge une partie des coûts de l'agenda dès 2016, via l'octroi d'une subvention pérenne de Fr. 12'000.- par année (Fr. 2'000.- par numéro).

### Budget 2018

Comme explicité plus haut, le budget 2018 a été établi sur la base d'une contribution des communes à Fr. 46.50 par habitant. Il tient compte de la croissance régulière de la population qui, bien que raisonnable, augmente "l'enveloppe" des contributions annuelles des communes, alors que la plupart d'entre elles vivent une situation financière tendue. Ce montant permet quelques adaptations et dans tous les cas, le maintien du montant 2017 octroyé aux institutions bénéficiaires du fonds. On rappelle à ce propos que les subventions sont attribuées par le CA sur la base d'une demande formelle renouvelée chaque année par les institutions.

Le budget a été approuvé par les municipalités et les conseils communaux fin 2017.

### Soutiens ponctuels

En 2017, 28 demandes de soutien ponctuel / aides à la création ont été adressées au FCR, dont 7 ont reçu une réponse favorable, car entrant dans les critères d'octroi du fonds (cf. liste des demandes de soutien ponctuel en annexe).

### Commission intercommunale de gestion

Dite commission a siégé en mai pour le contrôle des comptes 2016 et en octobre pour l'examen du budget 2018, en présence d'une délégation du CA.

Selon le tournus établi dès sa 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement en 2003 et compte tenu du changement du calendrier de législature depuis 2006, les séances de la commission se sont déroulées comme indiqué ci-après.

- Séance de mai 2017 :

Président : M. Jacques Vallotton, conseiller communal à La Tour-de-Peilz

Rapporteur : Mme Valérie Wicht, conseillère communale à Veytaux

- Séance d'octobre 2017 :

Présidente : Mme Anne-Laure Emmenegger, conseillère communale à Blonay

Rapporteur : M. Yves Depallens, conseiller communal à Montreux

La Commission intercommunale de gestion a recommandé à l'unanimité l'adoption des comptes 2016 et du budget 2018 aux conseils communaux de la Riviera.

Relevons que ces séances permettent également d'échanger plus largement avec les membres de la commission.

## Comptes 2017

- Les contributions des communes versées au fonds à raison de Fr. 48.- / habitant se sont élevées à un peu plus de Fr. 3.82 millions.
- La participation de la Commission intercommunale de la taxe de séjour aux coûts de l'agenda régional s'est élevée à Fr. 12'000.-.
- Le total des subventions octroyées aux 19 institutions bénéficiaires et à l'agenda culturel régional a atteint plus de Fr. 3.66 millions. Le subside a été adapté à la hausse pour 7 institutions soit : l'Association Live in Vevey, le Festival Images, le Montreux Comedy Festival, l'Oriental Vevey, la Semaine internationale de Piano, le Théâtre de poche de la Grenette et le Théâtre Les Trois-Quarts, pour un montant total de Fr. 44'000.-. Un montant de Fr. 15'000.- a été octroyé au Festival Nox Orae, institution nouvellement intégrée. Le NED n'a pas pu réaliser une saison 2017 complète, en raison de difficultés de fonctionnement liées notamment à la détérioration de leurs locaux à deux reprises. En conséquence, le CA a décidé d'adapter le soutien 2017 au NED, en relation avec le nombre de soirées réalisées et de lui verser un montant de Fr. 10'000.-.
- Le montant total des soutiens ponctuels versés en 2017 s'élève à Fr. 92'000.-.
- En 2017, le CA a décidé d'octroyer Fr. 53'000.- pour des soutiens ponctuels prévus en 2018.
- Un montant de Fr. 27'000.- a été alloué pour l'adaptation des subventions 2018 des institutions intégrées au fonds.
- Les prestations du SAI, sous forme d'un forfait, sont maintenues à Fr. 35'000.-.
- Le solde disponible de Fr. 30'071.55 est reporté en 2018 et sera disponible pour des soutiens ponctuels / aides à la création.

En outre, la procédure d'adoption des comptes et des budgets a été unifiée dans les dix communes. Ces dernières devront désormais déposer un préavis sur les comptes, respectivement sur le budget du FCR (7 le faisaient jusqu'à présent). Ces préavis, ainsi que les rapports des commissions de gestion devront être présentés simultanément aux comptes et budgets communaux, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

Il ressort de ces éléments comptables, et de ceux présentés dans le cadre du budget 2018, que la marge financière du fonds est réduite. Au vu des besoins financiers plus importants des institutions intégrées, le FCR devra poursuivre l'objectif de concentrer ses efforts sur son but, soit de soutenir prioritairement les institutions reconnues de portée régionale. En parallèle, le CA poursuivra les réflexions en cours concernant l'évolution du fonds.

- Annexes :
- Liste des institutions bénéficiaires du FCR en 2017
  - Liste des demandes de soutiens ponctuels traitées en 2017
  - Comptes 2017

Vevey, le 5 mars 2018 – SAI / ALB / jm



## LISTE DES INSTITUTIONS BÉNÉFICIAIRES DU FONDS EN 2017

- ⇒ Agenda Riviera
- ⇒ Association Clara Haskil
- ⇒ Association La Lanterne magique Vevey - Montreux
- ⇒ Association Live in Vevey
- ⇒ Association des Musées de la Riviera vaudoise
- ⇒ Association Nouvel Espace Dancers (NED)
- ⇒ Association Nox Orae
- ⇒ Association Oriental Vevey - Théâtre de l'Oriental
- ⇒ Association Semaine internationale de piano
- ⇒ Association du Théâtre de poche de La Grenette
- ⇒ Association du Théâtre Les Trois-Quarts
- ⇒ Association Tous Artistes Confondus - Rocking Chair (RKC)
- ⇒ Fondation des Arts & Spectacles (Le Reflet - Théâtre de Vevey)
- ⇒ Fondation Festival du rire de Montreux - Montreux Comedy Festival
- ⇒ Montreux Jazz Artists Foundation
- ⇒ Fondation Montreux Choral Festival
- ⇒ Fondation pour l'art dramatique - Théâtre Montreux-Riviera (TMR)
- ⇒ Fondation de la Saison Culturelle de Montreux
- ⇒ Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey
- ⇒ Fondation Vevey ville d'images - Festival Images

SAI – MARS 2018

## LISTE DES DEMANDES DE SOUTIENS PONCTUELS TRAITÉES EN 2017

### ACCEPTÉES

- Compagnie BâZ - "Une semaine ... pas plus !" (aide à la création)
- Compagnie Les Exilés - Ruy Blas (aide à la création)
- MAG - Biennale de Montreux - 5<sup>ème</sup> édition
- Festival des artistes de rue - 25<sup>ème</sup> édition
- Association Quai'Son - 10 ans de Décal'Quai
- Compagnie ADN Dialect / Chœur symphonique de Vevey / Orchestre des variations symphoniques - "160" (aide à la création)
- Cie Reminox's - "Respire" (aide à la création)

### REFUSÉES

- Compagnie du Milan Noir - "Le fauteuil à bascule"
- Compagnie Mr. Bovary - "Tigre ! Tigre !"
- K7 Productions - O.V.N.I.
- Association Duo Symphonique - Concert 500 ans de la Réforme
- Festival "La Tour en scène"
- Association Fontana Cantabile - Concert de Pâques
- Association Riviera Tango - Riviera Tango Fiesta
- Stadio - Face B de Daniel Ruggiero
- Association des trois petits points - Tambours dans la nuit / Berthold Brecht
- Compagnie Slalom - "Je voulais juste venger mon père ... "
- Montreux Tattoo Convention
- Ensemble Couleur Vocale - "Fête des Vignerons rétro"
- MAG - "Looking for Artworks 2017"
- Association Autour du Monde - 6<sup>ème</sup> festival du Bout du Monde
- Cie Camastral - "Il y pleut sans cesse"
- L'improvisable Festival
- Clef de Voûte - Réouverture du temple de La Tour-de-Peilz et 500 ans de la Réforme
- Association Virlanie Suisse - Chœur Masaya - participation au Montreux Choral Festival
- Ensemble Vocal Crescendo - Concerts de Noël 2018
- Association Operami - "L'Elisir d'amore"
- Chœur d'Oratorio de Montreux - Concert le Roi David

SAI - mars 2018 / ALB/nc